



Institut interréseaux
de la Formation
professionnelle continue

Rapport d'activités 2022

Nota bene

Ce rapport annuel d'activités de l'IFPC porte sur l'année scolaire 2021-2022 pour ce qui relève du volet formation et sur l'année civile 2022 pour ce qui concerne le volet administratif.

En application de l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 relatif à l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue (IFPC), ainsi que de l'article 81 du contrat de gestion de l'IFPC, le rapport est présenté au Bureau du 24 août 2023 et au Conseil d'administration du 12 septembre 2023.

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	4
Chapitre 1 : Les missions de l'IFPC	5
Chapitre 2 : Les activités de formation de l'IFPC	7
2.1. La formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS	7
2.1.1. La programmation des formations professionnelles continues.....	7
2.1.2. Bilan au niveau des sessions de formation	8
2.1.3. Bilan au niveau du nombre d'inscriptions	10
2.1.4. Les événements intégrés au programme de formations interréseaux	11
2.2. La formation à destination du Service général de l'Inspection	12
2.2.1. La formation initiale des inspecteurs	12
2.2.2. La formation initiale des inspecteurs coordonnateurs	14
2.2.3. La formation professionnelle continue des inspecteurs	15
2.2.3. La formation professionnelle continue des auditeurs référents	16
2.3. La formation initiale des directions	17
2.4. La formation complémentaire : module fondamental / module DI.....	20
2.5. Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)	23
2.6. Les formations données par les formateurs internes de l'IFPC.....	26
Chapitre 3 : Organisation et gestion de l'IFPC.....	27
3.1. Le contrat de gestion.....	27
3.2. Les organes de gestion et de contrôle	27
3.3. Les membres du personnel	30
3.4. Les marchés publics.....	31
3.5. Les conventions de collaboration	32
3.6. La contribution aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes	34
3.7. La communication envers les usagers	34
3.8. La gestion des plaintes.....	37
Liste des annexes	39

Annexe 1 : Énumération des missions de l'IFPC à partir des différentes dispositions légales	40
Décret de la Communauté française du 11 juillet 2002 relatif à l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue	40
Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire	41
Décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement	41
Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 portant exécution du protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement	41
Décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeur de zone et délégués au contrat d'objectifs	42
Décret de la Communauté française du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection	42
Synthèse	43
Annexe 2 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2022	44
Les Ordres du jour des réunions du Bureau	44
Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration	51
Annexe 3 : Membres du personnel de l'IFPC	58
Annexe 4 : Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou des rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et de l'Administrateur général pour l'année 2022	61
Annexe 5 : Données synthétiques relatives aux marchés publics 2022	64
Marchés publics en cours d'exécution en 2022	64
Marchés publics attribués en 2022	67
Annexe 6 : Lien de téléchargement des rapports d'évaluation	72

Introduction

L'année 2021 marqua officiellement le renouveau de la formation professionnelle continue, avec la refonte de son cadre législatif ainsi que la redéfinition des attentes et des enjeux de la formation continue qui, plus que jamais, mettent l'IFPC au service des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS afin d'accompagner leur développement professionnel.

L'année 2022 quant à elle se caractérise principalement par la notion de transition, soit le passage entre l'ancien et le nouveau cadre organisationnel de la formation professionnelle continue.

Cette transition se manifeste d'une part dans les programmes de formation en interréseaux. En effet, les programmes généraux engendrés par le nouveau système de pilotage de la formation professionnelle, et en application dorénavant pour 6 années, ne seront opérationnels qu'à partir de l'année scolaire 2023-2024. Dans cette logique, l'offre de formations pour l'année scolaire 2021-2022 s'inscrit dans la continuité de celle proposée en 2020-2021, avec en ligne de mire de profonds remaniements pour les années à venir.

D'autre part, cette transition s'opère également dans des projets concrets mis en place par l'IFPC en vue de se préparer aux modifications liées au nouveau décret¹ telles que la prise en compte de nouveaux publics ou la mise en œuvre de nouvelles modalités de formation. Ces changements ont naturellement demandé certaines adaptations des outils informatiques de l'institut ainsi qu'une nouvelle répartition des charges de travail au sein de l'équipe.

En parallèle, l'IFPC s'est engagé en 2022 dans un projet pilote visant à dématérialiser les évaluations des participants aux formations interréseaux qui représentaient chaque année plusieurs dizaines de milliers de formulaires papier. Ce dessein répond notamment à l'axe 4 du Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit celui relatif à l'adaptation comportementale, et plus spécifiquement ici à la digitalisation des documents.

Impossible également d'éluder en 2022 les conséquences générées par la crise sanitaire liée au COVID-19, avec comme résultante une suspension massive des formations organisées en présentiel pendant l'année scolaire 2021-2022. En effet, dès novembre, les formations prévues en présentiel ont dû être suspendues à cause des mesures sanitaires mises en application qui perdurèrent une très grande partie de l'année scolaire. Ceci a notamment conduit l'IFPC à devoir annuler 10 des 13 organisations collectives prévues cette année scolaire. Pendant la longue période de suspension des formations en présentiel, certaines formations déjà prévues à distance ont pu être maintenues, d'autres, à inscriptions individuelles, transposées à distance. Dans ce contexte particulier, l'IFPC présente des activités en berne pour 2022, mais résolument avec le regard tourné vers l'horizon en prévision des jours meilleurs.

¹ Décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS, *M.B.*, 30/09/2021

Chapitre 1 : Les missions de l'IFPC

L'IFPC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, ainsi que des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décret du 11 juillet 2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret du 11 juillet 2002 pour le secondaire - art.26, §1, 9°) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret du 14 mars 2019) ;
- la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection (Décret du 10 janvier 2019) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret du 30 avril 2009 – art. 25) ;
- la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des délégués au contrat d'objectifs/directeurs de zone (Décret du 13 septembre 2018) ;
- la formation des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (Décret du 27 mars 2019) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française, à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1^{er}, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Plus précisément, dans le cadre du nouveau décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS, l'institut a notamment pour missions :

1° d'organiser des formations professionnelles continues en interréseaux conformément à l'article 6.1.3-3, § 1^{er}, du Code et au profit des bénéficiaires de formation ;

2° d'assurer les formations spécifiques qui sont confiées à l'Institut par toute disposition décrétole ou réglementaire ;

3° d'assurer les autres formations décidées ou autorisées par le gouvernement ;

4° d'assurer un suivi continu de la qualité des formations qu'il organise ;

5° de procéder à l'évaluation des formations visées au 1° selon les critères établis conformément à l'article 6.1.5-1, 6°, du Code, de produire tous les 3 ans un rapport d'évaluation des formations visé à l'article 6.1.5-12 du Code et de le transmettre au Conseil de la formation professionnelle continue ;

6° d'expérimenter et de mettre en place des dispositifs de formation innovants jugés pertinents.

Sur le principe, il convient de rappeler que l'IFPC exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public ;
- le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
- le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;
- le décret du 8 mars 2007 (modifié par le décret du 12 juillet 2012) relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques ;
- le décret du 3 mai 2019 portant sur les livres 1^{er} et 2 du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun ;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement ;
- le décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Chapitre 2 : Les activités de formation de l'IFPC

2.1. La formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS

2.1.1. La programmation des formations professionnelles continues

Le programme des formations 2021-2022 de l'IFPC est élaboré sur base de deux arrêtés du Gouvernement de la Communauté française, datés du 20 octobre 2020, qui précisent les thèmes et orientations prioritaires en matière de formations en cours de carrière en interréseaux : le premier pour le fondamental ordinaire², le second pour le secondaire ordinaire, le spécialisé et les centres PMS³.

Afin d'être en phase avec les objectifs généraux du système éducatif et de répondre aux besoins des acteurs de l'enseignement, l'IFPC adapte chaque année la cohérence et la pertinence de son offre de formations. Pour ce faire, il collabore avec des représentants de l'Inspection et de chacun des réseaux d'enseignement.

Globalement, assez peu de modifications sont proposées par rapport aux programmes de l'année 2020-2021, les thèmes et orientations prioritaires ayant peu évolué par rapport à l'année dernière. Des régulations ont toutefois été mises en œuvre concernant certains intitulés qui ont été adaptés et d'autres qui ont été ajoutés au programme 2021-2022.

Schématiquement, la programmation des thématiques se découpe en deux volets : d'une part le « programme enseignement » qui recoupe les points 1 à 5, et d'autre par le « programme Centre PMS » qui concerne les point 6 à 8 dans le schéma ci-dessous.

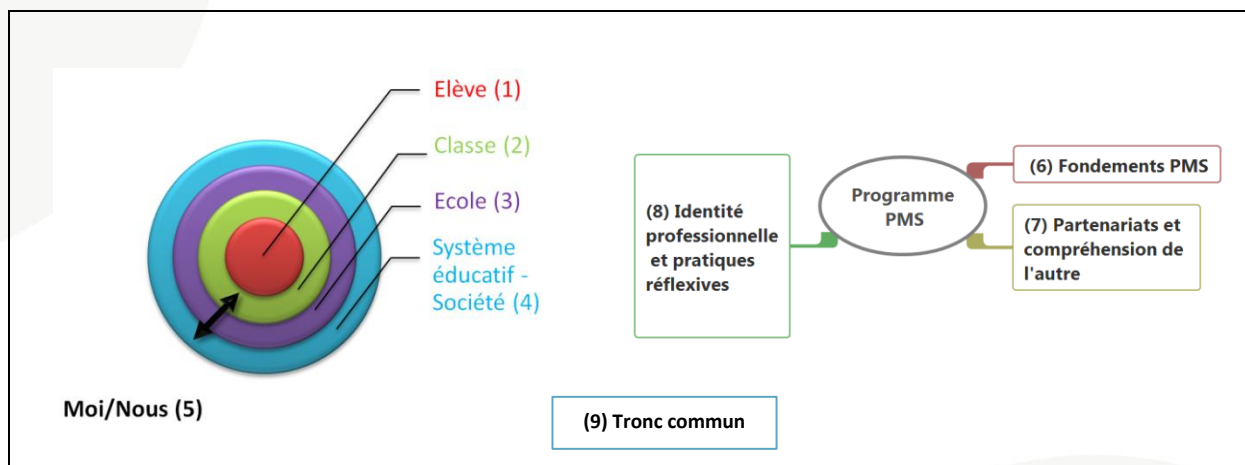


Tableau 1 – Les thématiques de formation des programmes enseignement et centre PMS

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29/10/2020 portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau macro des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire pour l'année scolaire 2021-2022, M.B., 05/11/2020

³ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29/10/2020 portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau interréseaux des membres du personnel de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire et des centres psycho-médico-sociaux pour l'année scolaire 2021-2022, M.B., 05/11/2020

Dans la pratique, ces thématiques se découpent encore en sous-thématique afin d'affiner la lecture des formations proposées. Par ailleurs, depuis deux ans, une thématique a été ajoutée, soit celle relative au « plan de pilotage » pour les formations à destination des directions. Parallèlement, le niveau 9 a été créé cette année afin de catégoriser les formations en lien avec le « tronc commun ».

2.1.2. Bilan au niveau des sessions de formation

En avant-propos, une distinction doit s'opérer entre les sessions prévues et les sessions réellement organisées. Ainsi, une session peut être planifiée sans pour autant rassembler le minimum d'inscriptions requis. Dans ce cas de figure, la session ne sera pas activée, et donc pas commandée à l'opérateur de formation. Outre les sessions ouvertes à l'inscription, il convient également de tenir compte des sessions classées au-delà de la première place par le marché public, soit autant de sessions potentielles en réserve pouvant être ouvertes à l'inscription ultérieurement, en fonction de la demande.

Globalement, en 2021-2022, 1507 sessions ont été organisées. Nous remarquons d'emblée que plus d'un tiers d'entre elles concerne les formations en lien avec le tronc commun. Pour donner un ordre d'idée, 623 sessions avaient été commandées en 2020-2021. Autrement dit, c'est 41% de sessions en plus qui ont pu être activées comparativement à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par deux facteurs : d'une part le fait que 3 organisations collectives ont pu être maintenues en 2021-2022 alors qu'aucune n'a pu être organisée l'année précédente et, d'autre part, qu'un grand nombre de sessions individuelles ont pu être activées à partir de mars 2022.

Ce constat se retrouve dans l'inversion du rapport entre les formations à distance et les formations en présentiels comparativement à l'année précédente. En effet, les sessions organisées en présentiel représentent 77% de l'ensemble (en 2020-2021, nous avions 83% de sessions organisées à distance). Les sessions à distance ont, pour la plupart, été transposées en cours d'année avec une validation préalable par l'équipe pédagogique de l'IFPC.

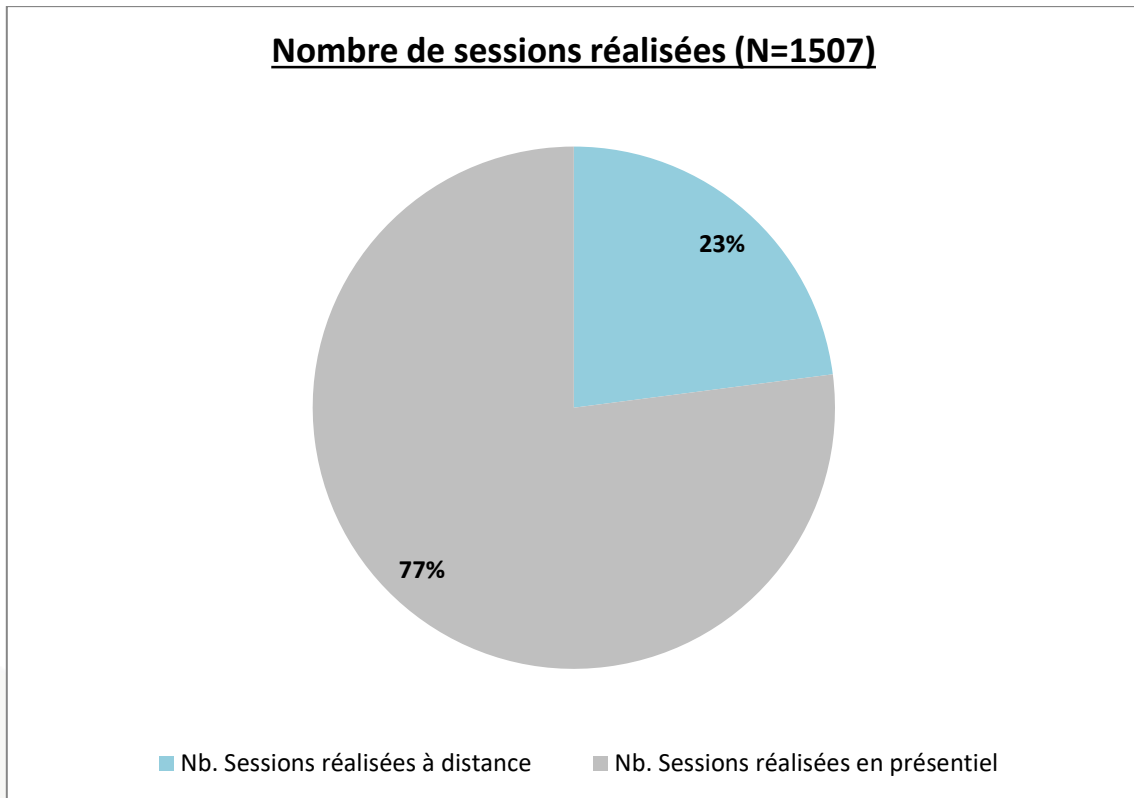


Tableau 2 – Répartition des sessions réalisées en 2021-2022 selon le mode organisationnel

En analysant ces données à la lumière du découpage des thématiques proposé au tableau 1, il semble pertinent de relever que, dans la cible « élève », 129 sessions ont été organisées, dont 11 de celles-ci à distance. Les thèmes abordés concernaient notamment la créativité, les stratégies de mémorisation ou encore l’orientation.

Parallèlement, la cible « classe » est, sans compter les formations en lien avec le tronc commun, la plus représentée parmi les sessions réalisées. En effet, 496 sessions ont été organisées, comptant 11% d’entre elles à distance. Figurent essentiellement parmi celles-ci des formations en lien avec le numérique, des formations sur la didactique disciplinaire, ou encore, en lien avec la gestion des conflits et la dynamique de groupe. Par ailleurs, un nombre non négligeable de sessions ont été réalisées dans le cadre de la mise à jour de connaissances ou de compétences techniques.

Au niveau de la cible « société-système éducatif », 107 sessions ont été réalisées, quasi toutes en présentiel (seulement 9 sessions à distance). Les thèmes qui ont pu être travaillés concernaient notamment l’accrochage scolaire, le harcèlement et le cyber-harcèlement, la lutte contre les discriminations, l’accompagnement des jeunes consom-acteurs de réseaux sociaux, le développement durable ou encore le climat scolaire.

Quant à la cible « moi-nous », 126 sessions ont été organisées, dont 35 d’entre elles en distanciel. Ces formations concernaient notamment le bien-être au travail, les enseignants débutants, les aspects techniques de l’utilisation des outils numériques, les missions spécifiques des éducateurs et les stages en entreprises (« Entr’Apprendre »).

Au niveau du programme **PMS**, 52 sessions ont pu avoir lieu (quasiment toutes en présentiel). La majorité d'entre elles (31 sessions) travaillaient les partenariats et la compréhension de l'autre.

Pour le **plan de pilotage**, 15 sessions ont été organisées dont 7 à distance. Parmi les sessions réalisées, nous retrouvons 4 sessions à l'application pilotage à destination des CSA (animées par les DCO) ainsi que 7 sessions de formation à cette même application à destination des directions d'école. Il convient de relever aussi 4 sessions « Plan de pilotage : enjeux, attentes et processus » prises en charge par 2 formatrices internes de l'IFPC.

Enfin, 582 sessions en lien avec le **tronc commun** ont été réalisées. La majorité d'entre elles concernaient les référentiels de P1 et de P2. Des formations à destinations des directions d'écoles fondamentales ainsi qu'aux référentiels des compétences initiales (RCI) ont également été mises en œuvre.

2.1.3. Bilan au niveau du nombre d'inscriptions

En pratique, la direction de chaque école et de chaque Centre PMS dispose d'une clé d'inscription aux formations (CIF), soit un code spécifique avec lequel les membres du personnel sont inscrits aux formations. Cette clé d'identification unique et propre à chaque direction permet notamment à l'IFPC de déterminer le réseau d'où ils proviennent.

Durant l'année scolaire 2021-2022, 24783 personnes ont été inscrites dans les formations activées. Pour donner ici aussi un ordre d'idée, 10898 personnes étaient inscrites dans les formations commandées en 2020-2021. Globalement, nous constatons donc plus du double d'inscrits que l'année précédente qui a été impactée lourdement par la crise sanitaire.

Comme le montre le graphique ci-dessous, 84% des inscrits ont réellement participé aux formations. Ce taux était plus élevé en 2020-2021 (92%), ce rapport laissant supposer que l'organisation en distanciel contribuerait à réduire l'absentéisme en formation. Ce postulat dressé en première lecture doit toutefois être étayé et vérifié à travers une étude systémique.

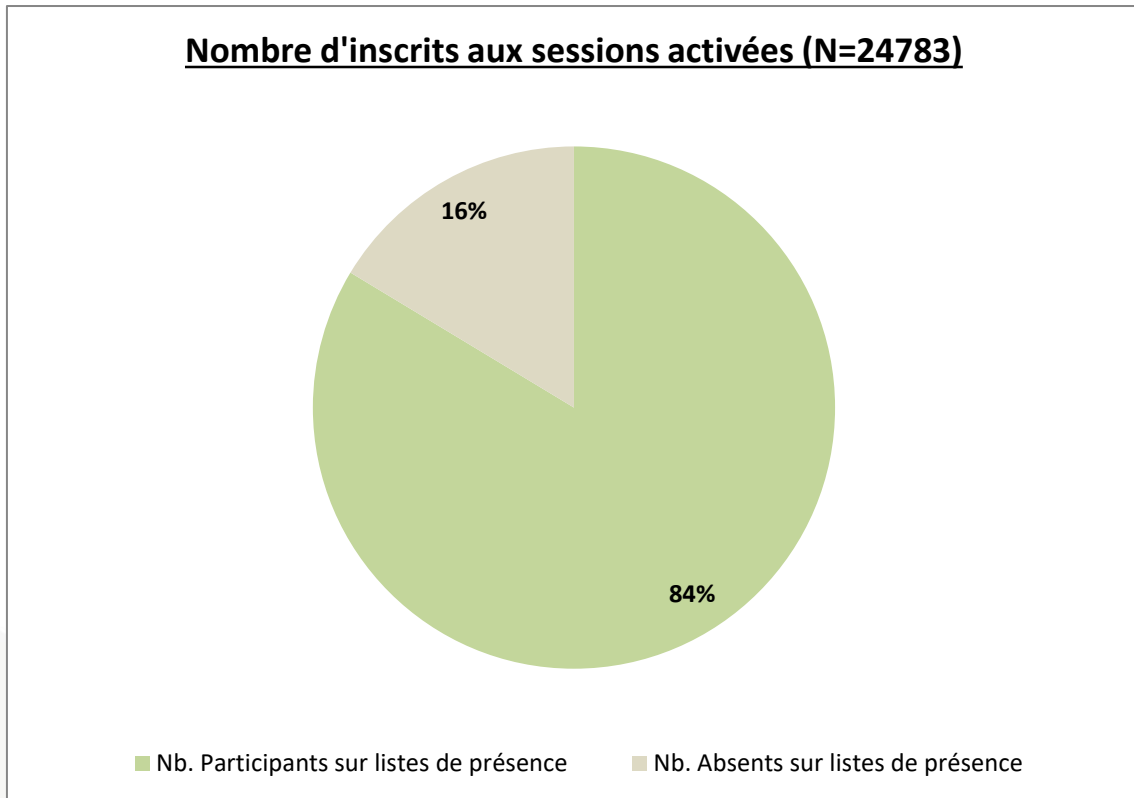


Tableau 3 – La participation effective aux sessions activées en 2021-2022

Sans surprise, la grande majorité des participants sont issus de l’enseignement fondamental. Ce constat s’explique aisément au regard des formations activées qui sont, pour 75% d’entre elles, en lien avec le tronc commun, soit des formations axées exclusivement sur le fondamental actuellement.

2.1.4. Les événements intégrés au programme de formations interréseaux

La demande d’intégration d’un événement est une démarche consistant à faire correspondre celui-ci aux intitulés et aux objectifs du programme de l’IFPC. Les demandes d’intégration s’inscrivent pour la plupart dans des thématiques qui visent à actualiser les connaissances pour enrichir sa pratique pédagogique dans une discipline ou un secteur. D’autres se rapportent à des formations qui traitent de la méthodologie ou de la didactique. Il importe de signaler que les événements intégrés ne sont pas mis en concurrence avec les autres offres de formation reçues par la voie du marché public. Selon cette logique, l’IFPC ne prend aucun honoraire formateur à sa charge dans le cadre des intégrations d’événements, mais couvre de manière générale le remboursement des frais de déplacements des participants, les frais de collations et de repas quand ils s’indiquent, voire les coûts des supports pédagogiques.

Dans un souci de traitement équitable des demandes d’intégration, le Conseil d’administration de l’IFPC, réuni lors de sa séance du 20 octobre 2022, a fixé deux nouvelles conditions et un ensemble de six nouveaux critères permettant d’analyser l’opportunité d’introduire un événement spécifique dans le programme des formations en interréseaux de l’IFPC. Par principe, ces conditions et critères servant à l’analyse des dossiers sont indicatifs et

susceptibles d'évoluer, sous réserve d'une évaluation laissant apparaître la nécessité d'une modification.

Concrètement, en termes de formations organisées, on recense 61 sessions commandées en 2021-2022, dispensées par 29 opérateurs différents, et pour lesquelles 1870 inscriptions ont été enregistrées.

Le nombre d'inscrits dans les formations « intégrées » au programme de l'IFPC dépend de plusieurs facteurs comme la qualité et l'intérêt des formations proposées, leur concordance avec l'actualité des évolutions du système éducatif, le type d'événement organisé, la capacité d'accueil des lieux de formation, etc. Il est à noter que, bien souvent, la tenue de ces événements intégrés se veut indépendante des inscriptions effectuées auprès de l'IFPC. Autrement dit, avec ou sans inscriptions enregistrées pour ces formations, les événements seront dans la plupart des cas tout de même organisés par les opérateurs.

La majorité des intégrations se présentent davantage comme des colloques, des conférences ou encore sous la forme de divers ateliers. Certaines mettent en avant les résultats des recherches tandis que d'autres présentent des outils dans des secteurs d'activités ou des disciplines variés. Le déroulement de ces intégrations diffère souvent des formations dites « traditionnelles ».

2.2. La formation à destination du Service général de l'Inspection

Au cours de l'année 2022, l'IFPC a organisé trois modules de formation pour le Service Général de l'Inspection :

- La formation initiale des inspecteurs
- La formation initiale des inspecteurs coordonnateurs
- La formation professionnelle continue des inspecteurs

2.2.1. La formation initiale des inspecteurs

C'est l'AGCF du 03/06/21 qui fixe le plan de formation initiale des inspecteurs⁴. Le contenu de la formation est scindé en trois volets, communs à toutes les fonctions, et compte 150 heures réparties comme suit :

- Volet 1 - Fonctionnement professionnel, personnel et relationnel : 54 heures
- Volet 2 - Pilotage et audit en milieu scolaire : 72 heures
- Volet 3 - Administratif : 24 heures

Au total, ce sont 113 candidats aux fonctions d'Inspecteurs qui ont été inscrits à la formation initiale ayant débuté mi-février 2022. En outre, 26 personnes sur 113 ont pu être dispensées d'une partie du volet 2 (volet 2°2) de la formation, soit 30 heures de formation sur les 72 heures que compte ce volet.

⁴ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03/06/2021 fixant le plan de formation initiale des inspecteurs en application de l'article 22, § 2, alinéa 1er, du décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection, *M.B.* 08/06/2021

Le premier volet de la formation initiale, d'une durée de 54 heures⁵, vise à développer chez les candidats :

- 1° des aptitudes relationnelles dans la gestion des relations personnelles, interpersonnelles et groupales, en particulier dans les situations de communication orale et écrite, de prise de parole en public, d'animation de réunion, de travail en équipe, de prise de décision, de gestion de conflits, de médiation, de contrôle, de négociation et d'évaluation ;
- 2° la gestion d'un fonctionnement personnel adéquat par rapport à la fonction d'inspecteur, de méthodes de gestion des tâches y liées, notamment la gestion du temps, la gestion de projets, les méthodologies de travail,...;
- 3° l'acquisition d'une méthode d'évaluation de leur propre action favorisant une aptitude à la réflexivité et au développement professionnel dans le cadre de leur future fonction et de leurs missions ;
- 4° la prise de conscience des changements de posture et d'identité professionnelle d'un inspecteur par rapport à ses aptitudes et compétences relationnelles, en ce compris les règles de déontologie.

Les heures de formation relatives à ce premier volet ont été dispensées par l'UMONS et l'UNAMUR en distanciel et en présentiel, aux mois d'avril, mai et juin 2022.

Le deuxième volet de la formation initiale, d'une durée de 72 heures⁶, vise à développer chez les candidats :

- 1° la compréhension des valeurs, du sens et de la portée de la notion de pilotage du système scolaire et des organisations scolaires, en :
 - a. appréhendant le système éducatif dans une perspective systémique ;
 - b. s'appropriant les enjeux, les valeurs, les finalités et les fondements scientifiques de la gouvernance et du pilotage du système éducatif; les méthodes et processus d'évaluation des politiques scolaires et des réformes pédagogiques; en particulier les notions d'objectifs d'amélioration, d'objectifs particuliers, d'objectifs spécifiques, d'état des lieux, d'indicateurs... ;
 - c. s'appropriant l'organigramme et les missions de l'Administration générale de l'Enseignement, le rôle et les missions des différents acteurs du modèle de pilotage ;
 - d. mettant en perspective les enjeux et finalités actuels du pilotage du système éducatif et ceux qui font l'objet de mesures dans les axes du Pacte pour un Enseignement d'excellence, prioritairement en lien avec les objectifs d'amélioration; en avoir une bonne appréhension ;
 - e. poursuivant le développement des savoirs et compétences liés aux différents critères de discrimination tels que couverts par le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination; à la diversité culturelle; aux concepts d'éducabilité et d'égalité en éducation; aux inégalités liées au sexe, ainsi qu'à celles liées au niveau socio-économique ;
 - f. appréhendant les dernières avancées scientifiques relatives aux sciences de l'éducation.

Une première partie (*des points a à d*) de ce second volet de la formation a été prestée par l'ULB en février et mars 2022. La suite de la formation a été donnée par l'ULiège en juin 2022 (*points e et f*).

- 2° la compréhension et la maîtrise des processus et méthodologies liés à la réalisation d'un audit en milieu scolaire, notamment:

⁵ L'article 22, §2 prévoit que la durée du premier volet s'élève à minimum 36 heures. En accord avec le SGI, la durée de ce premier volet a été portée à 54 heures.

⁶ L'article 22, §2 prévoit que la durée du deuxième volet s'élève à minimum 70 heures. En accord avec le SGI, la durée de ce deuxième volet a été portée à 72 heures.

- a. l'analyse des données: méthodologie du recueil et de l'analyse descriptive de données quantitatives et qualitatives, en particulier celle relative à la production, à l'interprétation; la lecture et compréhension des indicateurs quantitatifs et qualitatifs; l'émission d'hypothèses explicatives ;
- b. l'analyse de la pertinence et de la validité des stratégies au regard des fondements légaux et scientifiques (recherche scientifique, études nationales et internationales) et des enjeux du système éducatif ;
- c. l'élaboration et la rédaction d'un diagnostic.

Cette seconde partie du deuxième volet de la formation a été dispensée en présentiel par le Service général d'audit du Ministère de la FWB, en mars 2022.

Le troisième volet de la formation initiale, d'une durée de 24 heures⁷, vise à développer chez les candidats :

- 1° l'aptitude à maîtriser à livre ouvert les matières législatives et réglementaires liées à la fonction d'inspecteur ;
- 2° la compréhension et la connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire ;
- 3° des capacités de gestion administrative liée à la fonction d'inspecteur ;
- 4° l'utilisation adéquate des outils numériques.

Ce volet de la formation a été presté d'une part par la DGPSE, et d'autre part par le SGI. Certains formateurs internes de l'IFPC ont également assuré une partie de la formation. Ces formations ont essentiellement eu lieu en distanciel.

2.2.2. La formation initiale des inspecteurs coordonnateurs

C'est suite à la vacance d'emploi dans les fonctions d'inspecteur coordonnateur annoncée par courrier recommandé le 3 octobre 2022 que cette formation a été organisée par l'IFPC.

Le décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection définit les contours et les missions de la fonction d'inspecteur coordonnateur⁸.

En son article 63, §2, le décret précise les conditions d'accès à cette fonction :

« avoir suivi une formation de 30 heures visant à développer des compétences d'encadrement et de leadership et notamment la capacité à :

- a. gérer et souder une équipe, notamment en soutenant, motivant des collaborateurs, en stimulant leur développement personnel, professionnel et d'équipe dans une perspective d'organisation apprenante ;
- b. organiser, diriger et coordonner les activités d'une équipe, évaluer celles-ci ;
- c. analyser et proposer les voies de résolution de problèmes ;
- d. gérer des projets, décider et initier les actions ciblées afin de mettre les décisions en œuvre. »

Cette formation a eu lieu en octobre 2022, et a été dispensée par l'UMONS. Au total, ce sont 17 inspecteurs des niveaux maternel, primaire et secondaire ont suivi cette formation, organisée en distanciel et en présentiel.

⁷ L'article 22 §2 prévoit que la durée du troisième volet s'élève à minimum 24 heures. Aucune modification n'a été apportée à la durée de ce volet.

⁸ Décret de la Communauté française du 10/01/2019 relatif au service général de l'Inspection, M.B. 26/02/2019

2.2.3. La formation professionnelle continue des inspecteurs

L'article 94 du décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'inspection dispose que les membres du Service général de l'Inspection exerçant une fonction de promotion d'inspecteur suivent une formation en cours de carrière et détermine les contenus et objectifs de cette formation. L'article précise, en son deuxième paragraphe, que c'est l'IFPC qui détermine un plan commun de formation annuel obligatoire, sur la base d'une proposition du Service général de l'Inspection. Ce plan commun de formation a été approuvé par le Conseil d'administration le 25 mars 2021.

Six modules de formations individuelles et communes ont été organisés dans le cadre de la formation professionnelle continue des inspecteurs.

Deux modules de formations ont été organisés lors d'un colloque qui s'est tenu les 24 et 25 octobre 2022 en présentiel pour l'ensemble des inspecteurs, en privilégiant une méthodologie par conférences et ateliers. En tout, 119 inspecteurs ont suivi ces formations.

Le module « Recherche en éducation »

Les objectifs de la première partie du module étaient les suivants :

- Appréhender le principe de la construction du cadre d'une enquête en contexte scolaire
- Distinguer et analyser des pratiques déclarées et effectives (observées) dans le cadre de construction d'une enquête en contexte scolaire
- Identifier un panel de sources pertinentes et d'outils mobilisables pour mener une enquête en contexte scolaire

Cette partie du module a été prestée par l'UMONS le 24 octobre sous forme d'une conférence et d'ateliers.

L'objectif de la seconde partie du module était le suivant :

- Appréhender la notion de méthodologie qualitative dans le cadre d'une enquête en contexte scolaire

Cette partie du module a été organisée sous forme d'ateliers par l'UNAMUR le 24 octobre.

Le module « Communication interpersonnelle et groupale »

L'objectif du module était le suivant :

- Appréhender les principes d'une dynamique de groupe restreint et identifier et limiter les pratiques contre-productives.

Les contenus relatifs à la communication interpersonnelle et groupale ont été dispensés par Bertrand Petit sous forme de conférences et d'ateliers le 25 octobre.

Trois modules de formation ont été organisés dans le cadre des formations individuelles des inspecteurs.

Le module « Communication écrite et orale »

L'objectif de la formation consiste à fournir des outils de communication pour développer la capacité d'exposer, clairement, de manière organisée et convaincante, un contenu dans des situations diverses :

- En communication écrite : élaboration de rapports, d'avis, de notes, etc.
- En communication orale : présentations, briefing, etc.

Cette formation a été prestée par l'ULiège en avril (25 et 29) et le 19 mai 2022 et a regroupé 24 inscrits.

Les modules relatifs au traitement de textes et au tableur

Une formation en traitement de texte niveau perfectionnement ; une formation à l'initiation au tableur et une formation en perfectionnement au tableur, de 12h chacune, ont été organisées en juin (29), juillet (5) et août 2022 (17,18 ; 19,24 ; 25, 26).

Ces formations ont été données par TechnofuturTic et ont regroupé 94 inscrits.

Le module « Actualisation des textes légaux »

Les objectifs de cette formation étaient les suivants :

- La compréhension et l'analyse du décret du 3 mai 2019 portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.
- L'appropriation du sens et des enjeux en lien avec les mesures et dispositifs relatifs au tronc commun et notamment celles relatives aux référentiels et au parcours des élèves

Cette formation de 12h a été dispensée par l'AGE en octobre 2022 et a regroupé 26 participants.

2.2.3. La formation professionnelle continue des auditeurs référents

Comme repris dans le plan de formation, l'IFPC est tenu chaque année d'organiser une formation à destination des inspecteurs auditeurs visant à renforcer leur expertise afin d'assurer un pilotage efficace des missions d'audit.

Cette formation de 12h organisée pour 35 personnes a été prestée en présentiel par l'opérateur RSM les 28 et 29 juin 2022.

2.3. La formation initiale des directions

Depuis la modification décrétele du 14 mars 2019⁹ définissant un nouveau plan pour la formation initiale des directions, un autre dispositif est entré en application à partir du 1^{er} septembre 2019. Dorénavant, le volet interréseaux de la formation se structure non plus en trois axes (relationnel, administratif et pédagogique) mais en deux axes :

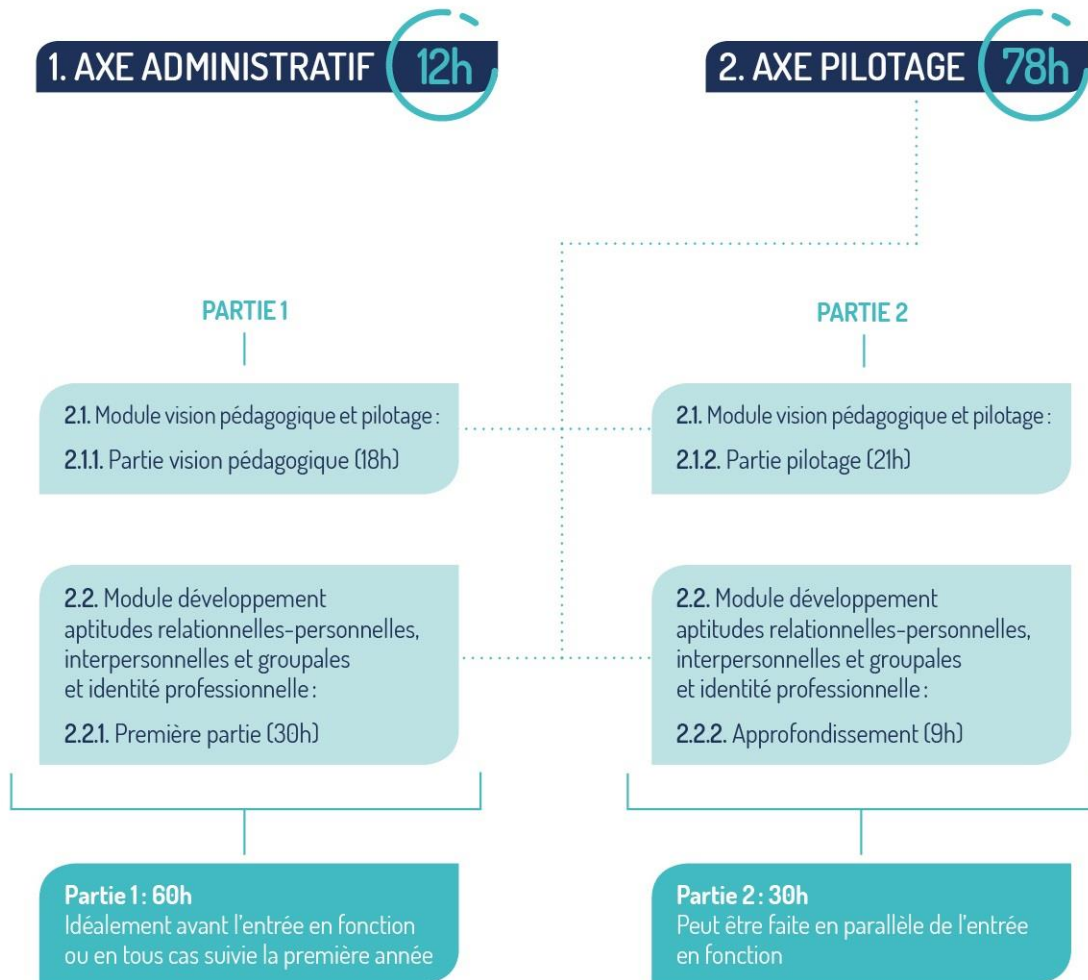


Tableau 4 – La structure du volet interréseaux de la FID

En principe, le volet interréseaux de la formation initiale des directions cible à la fois :

- 1) Les enjeux et orientations du système éducatif, et notamment les valeurs, les finalités, les objectifs et missions prioritaires du système éducatif en vue de développer chez les directeurs une vision pédagogique et une capacité de pilotage de leur école en cohérence avec ceux-ci ;
- 2) Les responsabilités et compétences communes à tous les directeurs.

⁹ Décret de la Communauté française du 14/03/2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection, *M.B.* 16/04/2019

Pour ce faire, chaque axe est orienté vers des objectifs pédagogiques précis que l'on peut résumer ainsi :

**Axe
administratif**

1) Acquérir les éléments de base pour appréhender le cadre légal et réglementaire, la hiérarchie des normes et les principes généraux de droit

2) Appréhender les principales bases légales pertinentes du niveau concerné

3) S'initier à une démarche de recherche dans les bases légales et réglementaires pour pouvoir résoudre des cas pratiques simples et actualiser et approfondir ses connaissances sur une problématique donnée

Axe pilotage

1) Développer une vision pédagogique en lien avec les orientations du système éducatif, à partir de laquelle le directeur exercera le leadership pédagogique qui lui revient et organisera le pilotage de son école

2) Développer des compétences et aptitudes relationnelles, interpersonnelles et groupales, notamment, en organisation scolaire, en vue d'atteindre les objectifs et missions prioritaires du système éducatif

En termes d'activités, durant la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, l'IFPC a organisé et/ou certifié 113 sessions de formations pour les 2 axes de formation du volet interréseaux de la formation initiale des directions. C'est 10 sessions de moins que l'année 2020-2021, cette situation résultant notamment d'une offre de formations un peu plus restreinte de la part des opérateurs. Plusieurs sessions de formation supplémentaires ont été demandées aux opérateurs de formation en 2020-2021 afin de répondre à la forte demande, en particulier pour le module administratif, le module vision pédagogique ainsi que le module développement des compétences et aptitudes relationnelles, interpersonnelles et groupales et construction de l'identité professionnelle de la fonction de directeur.

Répartition des sessions FID par axe/module pour 2021-2022

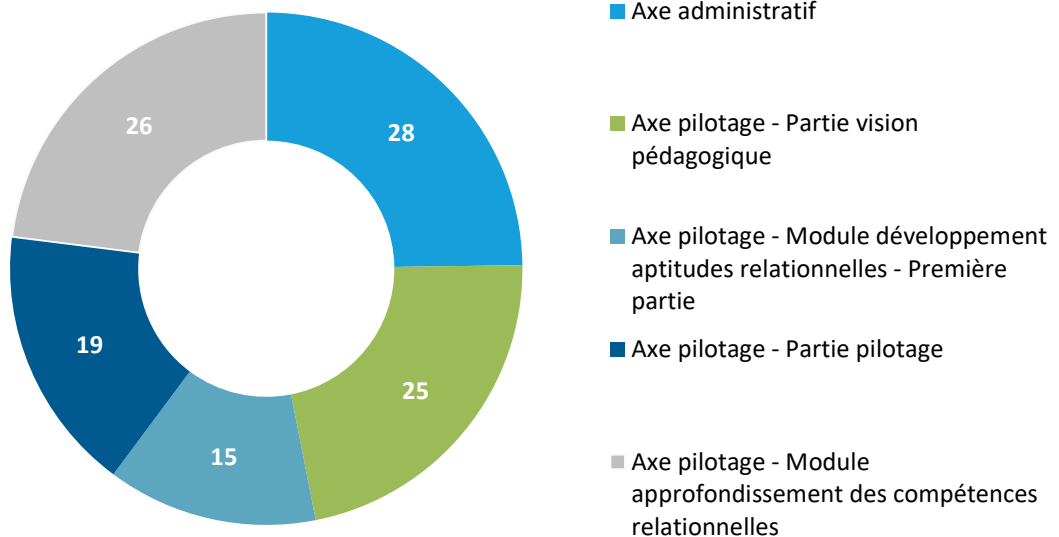


Tableau 5 – Les sessions organisées en 2021-2022 pour la FID

En termes d'inscriptions, on recense 2162 personnes inscrites initialement aux 113 sessions de formations organisées.

Ventilation des participants par axe/module pour 2021-2022

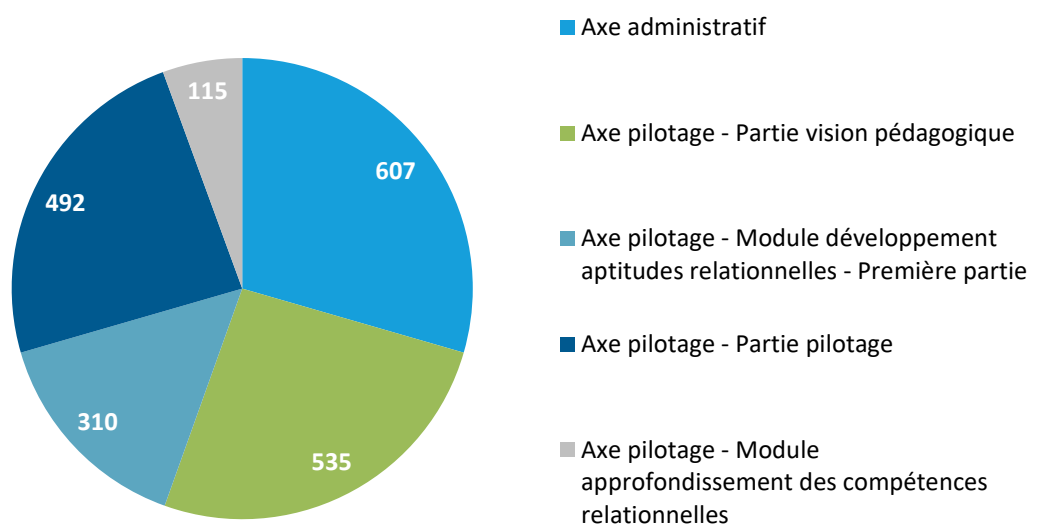


Tableau 6 – Les participants en 2021-2022 pour la FID

En outre, l'IFPC a réceptionné 581 demandes de participation à la formation des directions entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

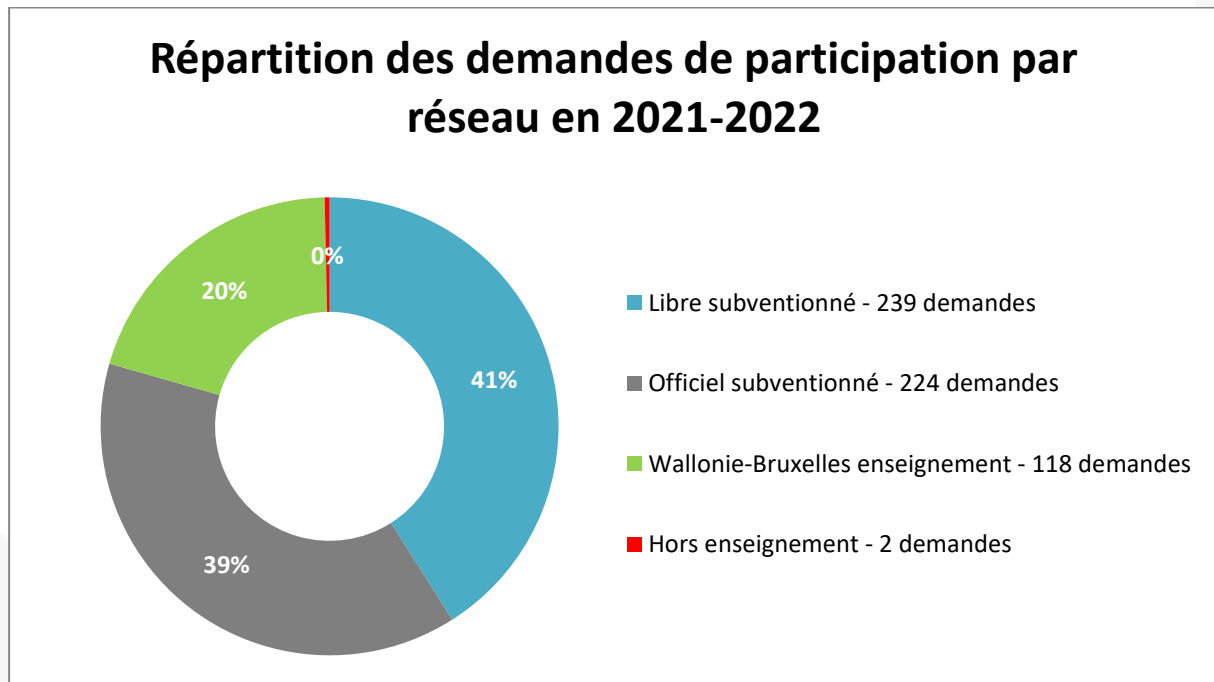


Tableau 7 – Les demandes de participations en 2021-2022 pour la FID

2.4. La formation complémentaire : module fondamental / module DI

Dans le cadre de la formation module DI / module fondamental, un nouveau marché public a été lancé en juillet 2021 avec un total de 11 lots répertoriés comme suit :

- Psychologie des enfants 5-12 ans
- Psychologie des adolescents 12-15 ans
- Didactique en langues étrangères
- Didactique en histoire, géographie, sciences sociales, sciences économiques
- Didactique en français FLE
- Didactique en éducation physique
- Didactique en mathématiques et en sciences
- Didactique en éducation artistique
- Didactique en CT et PP
- Didactique en cours philosophiques
- Langue des signes (pas de proposition d'opérateur, pas de demande des participants, donc non organisé)

Les premières sessions de formations, d'une durée de 20h à 40h selon les lots, ont débuté en janvier 2022. En effet, l'IFPC a programmé 33 sessions durant l'année 2022 parmi lesquelles 30 ont été activées pour un total de 496 inscrits.

Formations 2022 module DI / fondamental	Sessions programmées	Sessions activées	Nombre d'inscrits
<u>Lot 1</u> Formation relative au volet consacré à la psychologie cognitive de l'enfant de 5 à 12 ans (20h)	5	2	13
<u>Lot 2</u> Formation relative au volet consacré à la psychologie cognitive de l'enfant de 10 à 15 ans (20h)	12	12	241
<u>Lot 3</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : langues étrangères (romanes, germaniques) (40h)	2	2	40
<u>Lot 4</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : histoire, géographie, sciences sociales, sciences économiques (40h)	2	2	36
<u>Lot 5</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : français, FLE (40h)	2	2	21
<u>Lot 6</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : éducation physique (40h)	1	1	16
<u>Lot 7</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : mathématique, sciences (40h)	2	2	38
<u>Lot 8</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : éducation artistique (musicale et plastique) (40h)	4	4	47
<u>Lot 9</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : CT et PP	1	1	13
<u>Lot 10</u> Formation relative au volet consacré à la didactique de la discipline enseignée : cours philosophiques (40h)	2	2	31

Demandes de participation

Entre 2011 et 2022, un total de 2789 demandes de participation à la formation module DI/fondamental est relevé.

L'évolution du nombre de demandes de participation de 2011 à 2022 se représente de la manière suivante :

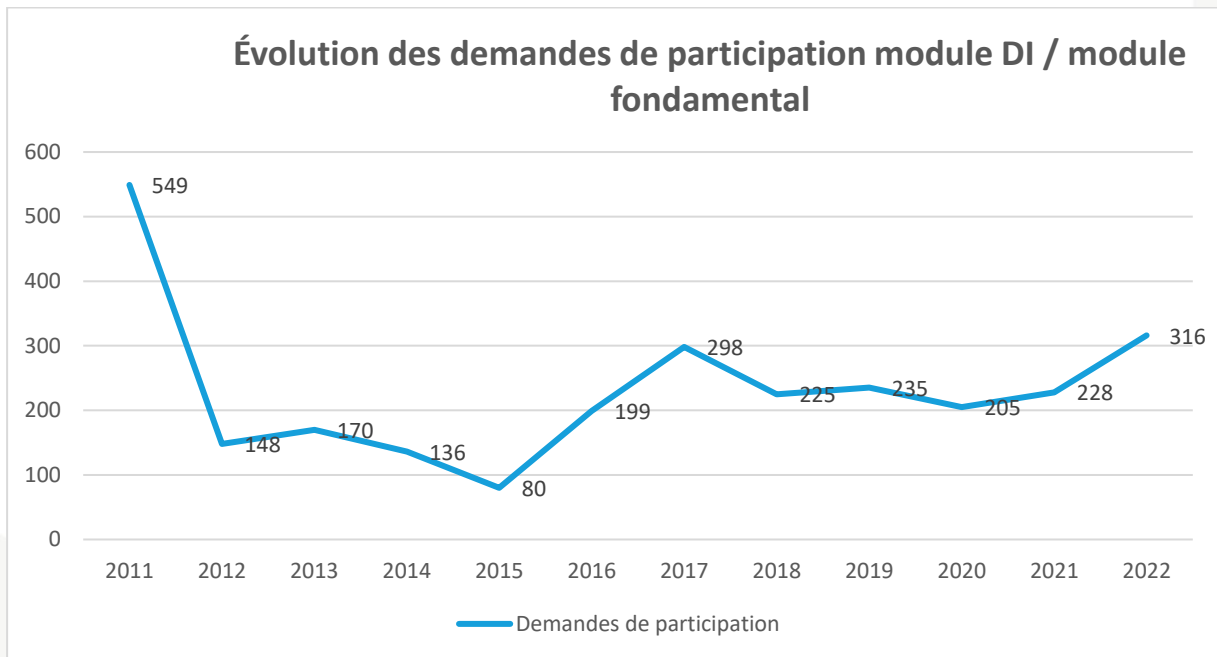


Tableau 8 – Les demandes de participation de 2011 à 2022 pour Module DI

Depuis le pic de demandes de participation de 2011 correspondant à la première année de mise en œuvre du décret barème 501, le nombre fluctue entre les extrêmes de 2017 (298 demandes de participation) et de 2015 (80 demandes de participation). Il semble cependant s'être stabilisé aux alentours d'une moyenne de 220 demandes par an depuis l'année 2018. La crise sanitaire ne semble pas avoir eu d'impact sur le nombre de demandes de participation en 2021, ce dernier étant en légère augmentation par rapport à 2020. Cependant, en 2022, les demandes de participation repartent à la hausse pour atteindre 316 demandes, nombre encore jamais atteint depuis la première année de mise en œuvre en 2011.

Il semble opportun de préciser que, sur un total de 316 demandes de participations introduites en 2022, 82 ont été refusées par l'AGE et 222 validées. Il reste actuellement 12 demandes en attente de traitement.

Au niveau de la certification, les résultats au volet psychologie cognitive (lots 1 et 2) et au volet didactique (lots 3 à 10) de la formation module fondamental/module DI se ventilent de la manière suivante :

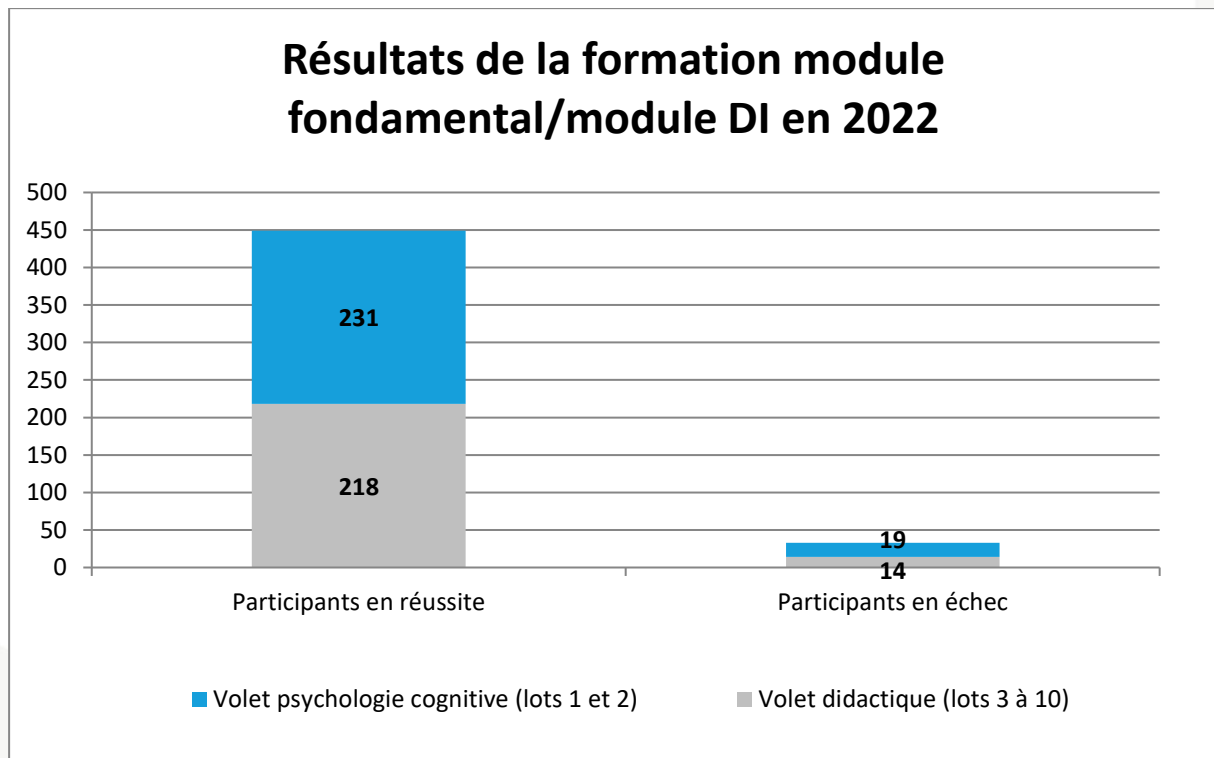


Tableau 9 – Les résultats de la formation « module DI/fondamental » pour les sessions de 2022

Les données démontrent clairement un faible taux d'échec. Pour l'expliquer, il apparaît que les participants ont majoritairement déclaré, lors de l'évaluation de la formation, avoir le sentiment d'être bien informés et bien préparés à la passation des épreuves certificatives.

2.5. Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)

Pour l'année 2022, le plan approuvé par le Conseil d'administration du 23 juin prévoyait des modules de formations communes (12h) et communes sur inscription individuelle (6h), ainsi que des modules de formations zonales (12h).

Les formations communes

Le volet commun comprend deux modules :

- L'évaluation intermédiaire des contrats d'objectifs ;
- Communication interpersonnelle et groupale (sur inscription individuelle).

Module « Evaluation intermédiaire des contrats d'objectifs »

Ce module vise à percevoir et mettre en perspective les enjeux et les finalités de l'évaluation intermédiaire au regard du cadre légal et des valeurs du Pacte dans une perspective globale d'évolution et d'amélioration des écoles par le biais des contrats d'objectifs. Il permet également d'appréhender le principe d'évaluation intermédiaire en tant qu'étape de régulation dans le cycle de vie des contrats d'objectifs.

Ce module a été presté en présentiel pour 85 participants par l'ULB en trois sessions :

- Session 1 – uniquement les DZ : le 22 novembre 2022 (6h)
- Session 2 – les DCO et DZ : le 12 décembre 2022 (6h)
- Session 3 – les DCO et DZ : le 15 décembre 2022 (6h)

Les formations communes sur inscription individuelle

Modules « Communication interpersonnelle et groupale »

Il s'agit ici de s'approprier des techniques de gestion interpersonnelle et groupale au travers de quatre contenus, sur inscription individuelle en fonction des besoins des agents. Il a été établi dans le plan que les formations communes à inscription individuelles seraient scindées sur deux années : une journée de 6h serait organisée en 2022 et une journée de 6h serait organisée en 2023.

L'ensemble des modules concernés n'a pu être organisé en 2022, faute de dates trouvées avec les opérateurs de formation.

En 2022, l'IFPC a pu organiser les modules suivants :

Module : Techniques d'animation de réunions

Ce module vise à s'approprier des techniques de conduite de réunion en contextes professionnels variés, dont des rencontres avec les élèves, les parents, les organes de concertation sociale... De plus, les participants sont amenés à traiter des incidents critiques.

La formation est organisée le 09/12/22 (J1) par le CDGAI et compte 25 participants.

Module : Techniques de questiologie

La formation permet de poser des questions efficaces dans des contextes variés et à différents interlocuteurs, dont des élèves du secondaire pour obtenir des réponses pertinentes ainsi que de développer son intelligence émotionnelle et pratiquer l'écoute active. Pour y parvenir, différents outils et techniques sont présentés et expérimentés.

La formation animée par HEC propose deux sessions :

- o 01/12/2022 (J1) : 18 participants
- o 13/12/2022 (J1) : 16 participants

Module : Prise de parole en public

La formation vise à ce que les participants s'approprient des techniques de gestion interpersonnelle et groupale liées à l'amélioration de la prise de parole en public devant différents acteurs et une audience plus ou moins large. A travers l'appropriation d'outils pour diagnostiquer leurs difficultés et l'apprentissage de techniques améliorant la précision du discours, les participants sont amenés, grâce à une méthodologie adaptée, à optimiser leur prise de parole et à l'adapter à la taille du public auquel ils font face.

La formation est organisée le 5/12/22 (J1) par l'opérateur OSMOSE et touche 7 participants.

Les formations zonales

Toutes les formations zonales ont été organisées en 2022, en fonction des besoins des zones.

Pour le volet zonal, le plan de formation comprend un module « Communication interpersonnelle et groupale » qui est divisé en quatre contenus :

- Techniques de négociation
- Gestion de groupes
- Techniques d'animation de réunions
- Résistances au changement

Module : Techniques de négociations

Cette formation vise à situer la négociation dans un panorama des méthodes de gestion de conflits, identifier des stratégies d'influence favorables en matière de négociation, et identifier des principes-clés de la négociation.

Cette formation a été organisée pour 17 participants des zones de Hainaut-Centre et de Luxembourg, le 13/10 et le 17/10 par le CDGAI.

Module : Gestion de groupes

La formation permet aux participants de s'approprier des techniques de gestion interpersonnelle et groupale liées à la négociation et à la gestion de groupes. Grâce, notamment, à la compréhension des principes-clés de la négociation et à l'exposition de stratégies d'influence favorables en la matière, les participants seront amenés à accroître leurs capacités de négociation en situations variées, dont des situations de conflits. De plus, des aptitudes pour mieux communiquer grâce à des techniques issues de la communication non-violente, comme la formulation de critiques constructives, sont travaillées.

Trois sessions animées par le CDGAI ont été organisées :

- Zones de Huy-Waremme et Verviers : environ 10 personnes, aux dates suivantes : le 10/11/22 et le 24/11/22 à Seraing
- Zone de Bruxelles : environ 16 personnes aux dates suivantes : le 2/12/22 et le 16/12/22 à Bruxelles
- Zones de Hainaut-Sud et Wallonie-Picarde : environ 17 personnes aux dates suivantes : le 8/12/22 et le 19/12/22 à Charleroi

Module : Techniques d'animation de réunions

Ce module vise à s'approprier des techniques de conduite de réunion en contextes professionnels variés, dont des rencontres avec les élèves, les parents, les organes de concertation sociale... De plus, les participants sont amenés à traiter des incidents critiques.

La formation animée par le CDGAI est organisée les 17/11 et 25/11/2022 pour 14 participants des zones du Brabant-Wallon et de Liège.

Module : Résistances au changement

Durant cette formation, les participants s'approprient des techniques de gestion interpersonnelle et groupale liées à l'animation des groupes en réunion et aux résistances au changement. A travers la compréhension de concepts liés à l'animation des groupes, les participants sont amenés à s'approprier des actes d'animations particuliers (comme la conduite d'un débriefing par exemple) via une méthodologie adaptée.

La formation animée par le CDGAI est organisée les 18/11/2022 et 22/12/2022 pour 9 participants de la zone de Namur.

2.6. Les formations données par les formateurs internes de l'IFPC

En complémentarité de la collaboration avec des opérateurs externes de formation intervenant dans le cadre de marchés publics ou de conventions, l'IFPC prend en charge avec son équipe de formateurs internes plusieurs formations en lien avec des enjeux prioritaires du système éducatif. En outre, ce sont également ces formateurs internes qui prennent en charge les formations supplémentaires décidées par le Gouvernement de la FWB, à l'instar de celles relatives à la thématique du tronc commun et les nouveaux référentiels.

Comme pour les autres formations, l'activité des formateurs internes a été impactée par les restrictions sanitaires relatives à la crise sanitaire. Pourtant, en faisant abstraction des sessions « tronc commun » et « application pilotage », il y a tout de même eu 178 sessions de formations commandées pour un total de 2644 inscriptions en 2021-2022.

D'un point de vue organisationnel, le travail des formateurs internes s'appuie sur des logiques collaboratives et de co-construction, avec des formations données majoritairement en binôme, des réunions de régulation en équipe pour la gestion des projets, la mise en commun des ressources et des connaissances à travers le partage d'expériences et la constitution d'une bibliothèque interne, le développement d'une posture de pratique réflexive encouragée par des formations externes et des entretiens de régulation individuels avec des membres de l'équipe pédagogique, etc.

Par ailleurs, il semble pertinent de préciser que le fait d'occuper une fonction de formateur interne à l'IFPC contribue également au développement professionnel de la personne, que ce soit en termes de compétences pédagogiques, communicationnelles, ou encore d'acquisition de savoirs théoriques relatifs aux thématiques des formations données ou aux orientations stratégiques du système éducatif.

Chapitre 3 : Organisation et gestion de l'IFPC

3.1. Le contrat de gestion

L'actuel contrat de gestion de l'IFPC a été arrêté par le Gouvernement de la Communauté française le 8 septembre 2022¹⁰. Il avait initialement été approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut en sa séance du 24 février 2022.

3.2. Les organes de gestion et de contrôle

L'IFPC est un organisme d'intérêt public de type 2 de la Communauté française doté de la personnalité juridique. Il est dirigé, sous l'autorité d'un Conseil d'Administration, d'un Bureau et d'un Administrateur général¹¹.

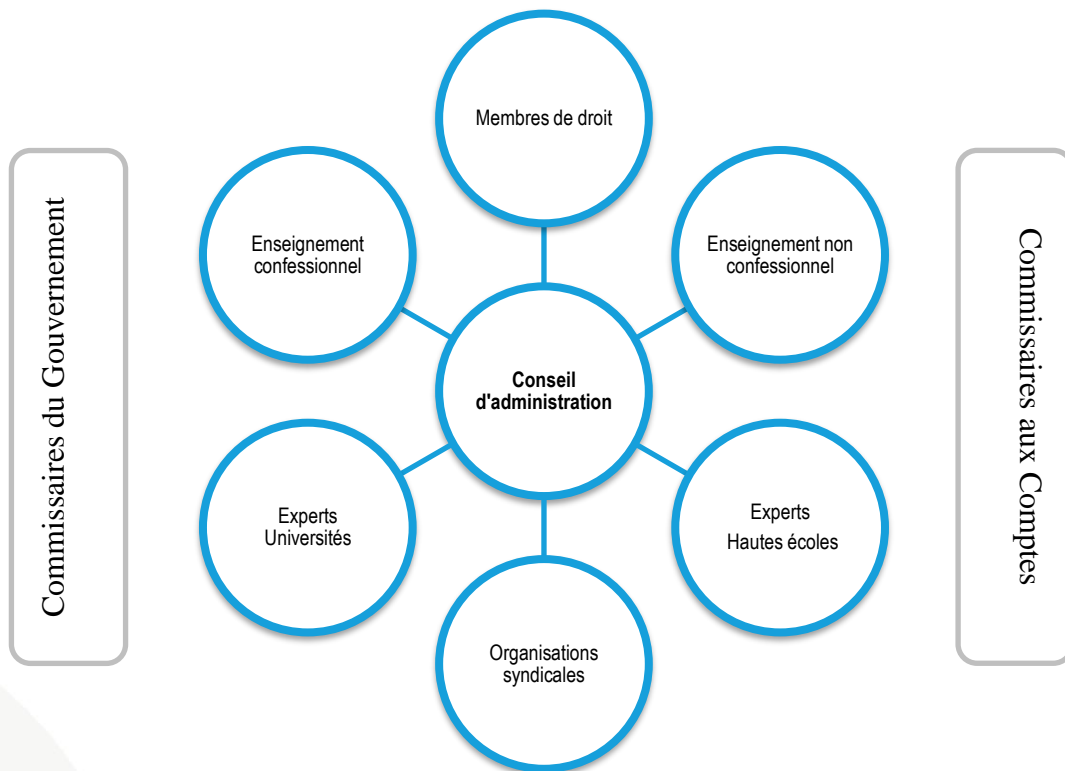
Toutes les décisions prises par ces deux instances sont elles-mêmes soumises au contrôle de deux Commissaires du Gouvernement. En outre, l'IFPC est soumis au contrôle de deux Commissaires désignés par le Gouvernement : l'un parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise, l'autre parmi les membres de la Cour des comptes.

Par ailleurs, le médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française veille à la qualité du service rendu au public. Parallèlement, le Gouvernement et le Parlement vérifient, à partir des rapports d'activités, des rapports d'évaluation, mais également des questions portant sur l'un ou l'autre sujet d'actualité, le fonctionnement et la qualité du travail de l'IFPC.

La composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'IFPC a été modifiée par le décret du 17 juin 2021 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

¹⁰ [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 septembre 2022 portant approbation du contrat de gestion de l'institut interréseaux de la formation professionnelle continue](#), *M.B.*, 9 décembre 2022.

¹¹ Décret de la Communauté française du 11 juillet 2002 relatif à l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue, *M.B.*, 28 août 2002, article 30.



Les Administrateurs de droit sont désignés dans le décret relatif à l'IFPC¹². Les autres sont nommés par le Gouvernement pour une durée de cinq ans sur la proposition des différentes instances concernées¹³¹⁴.

Tableau 10 – Composition du Conseil d'administration de l'IFPC

Catégorie	Effectifs	Suppléants
Membres de droit	<p>L'Administrateur général de l'AGE ou son délégué (Président du Conseil d'administration) : Quentin DAVID ;</p> <p>Le Directeur général de la DGPSE ou son délégué : Quentin DAVID – Christophe KELECOM ;</p> <p>Le Directeur général de la DGEO ou son délégué : Fabrice AERTS-BANCKEN ;</p> <p>Le Directeur général de la DGPE ou son délégué : Lisa SALOMONOWICZ ;</p> <p>Le Délégué coordonnateur du Service général du Pilotage ou son délégué : pas de mandat attribué ;</p>	

¹² *Ibid.*, article 31, §1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o à 6^o.

¹³ *Ibid.*, article 31, §1^{er}, alinéa 2.

¹⁴ [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 juillet 2021 portant désignation des membres du Conseil d'administration et du Commissaire du Gouvernement de l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue](#), M.B., 6 août 2021.

	L'Inspecteur général coordonnateur : Pascale GENOT	
Représentant de Wallonie-Bruxelles Enseignement	Abdelfattah TOUZRI	Odette FERON
Représentants des FPO de l'enseignement non confessionnel	Sébastien SCHETGEN Philippe BARZIN Michel BETTENS	Véronique PIERCOT Stéphanie DEBUSSCHERE Raymond VANDEUREN
Représentants des FPO de l'enseignement confessionnel	Christophe MOUREAUX Eric DAUBIE	Sophie DE KUYSSCHE Patrick LENAERTS
Expert issu des Hautes écoles	Anne GIACOMELLI	Nathalie KINIF
Expert issu des Universités	Sandrine BIEMAR	Marc DEMEUSE
Commissaires du Gouvernement	Thomas GILSON Alain JEUNEHOMME	
Commissaires aux comptes	Florence THYS, Conseillère à la Cour des Comptes Christine COYETTE-VANDENN BOSCH, Réviseur d'entreprise	

Le Bureau de l'IFPC est composé du Président du Conseil d'administration ainsi que de ses trois vice-présidents¹⁵.

Les ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration de l'année 2022 sont repris à l'annexe 2 du présent rapport d'activités. Le Bureau s'est réuni 19 fois et le Conseil d'administration 13 fois. Les réunions ont principalement été organisées par l'intermédiaire d'outils de vidéoconférence.

Enfin, l'IFPC est doté d'un règlement organique approuvé par son Conseil d'administration en date du 25 janvier 2018, adopté par le Gouvernement le 29 août 2018¹⁶.

Le 22 septembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé une proposition de modification de son règlement organique et l'a transmis pour avis aux Commissaires du Gouvernement de la Communauté française.

¹⁵ Décret de la Communauté française du 11 juillet 2002 relatif à l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue, *M.B.*, 31 août 2002, article 44.

¹⁶ [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 portant approbation du règlement organique de l'Institut de la formation en cours de carrière](#), *M.B.*, 20 septembre 2018.

3.3. Les membres du personnel

D'un point de vue organisationnel, l'IFPC est dirigé par un Administrateur général¹⁷ désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. Suite à la mise en œuvre du nouveau décret du 17 juin 2021, le poste de fonctionnaire dirigeant est devenu un poste d'administrateur général.

Au niveau des ressources humaines, au 31 décembre 2022, l'institut compte 59 membres du personnel répartis au sein de la Direction, du Service administratif, du Service pédagogique, du Service des affaires transversales ainsi que des équipes de formateurs internes.

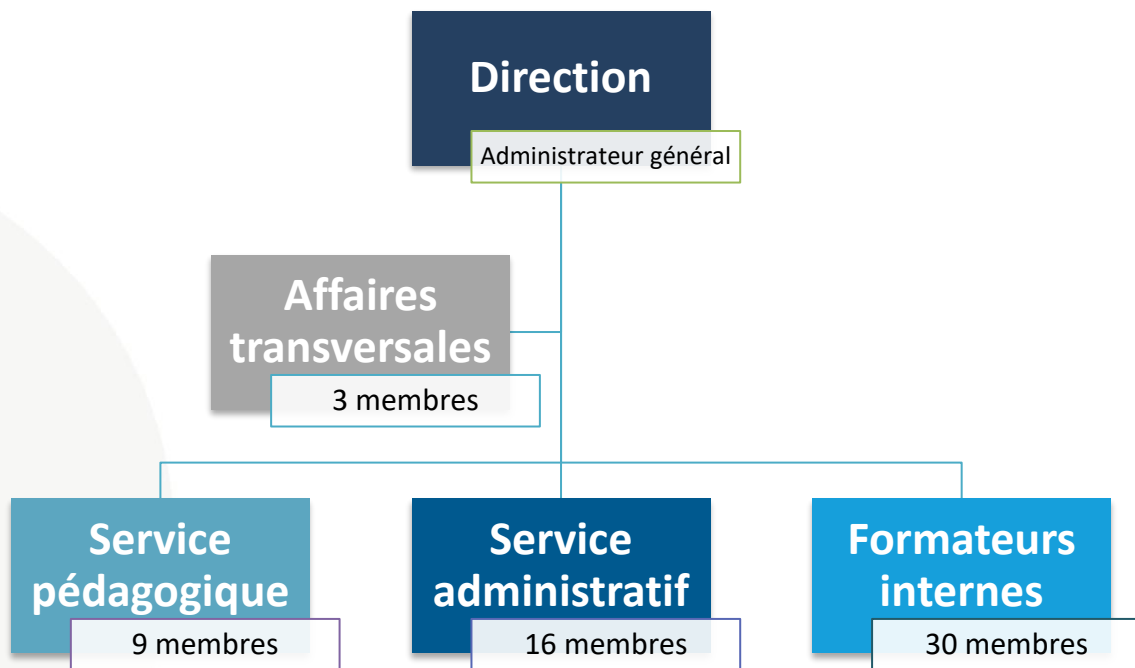


Tableau 11 – Répartition du personnel de l'IFPC en 2022

À l'exception de l'Administrateur général, tous les membres du personnel sont recrutés et nommés par le Bureau, conformément au décret.

Un listing complet reprenant l'ensemble des membres du personnel de l'IFPC se trouve en annexe 3 de ce rapport.

¹⁷ Monsieur Christophe MÉLON occupe le poste d'Administrateur général faisant fonction depuis le 15 septembre 2020.

3.4. Les marchés publics

Durant l'année 2022, l'IFPC a notamment attribué les marchés publics suivants :

- Marché public de services passé par procédure négociée directe avec publication préalable relatif à la formation professionnelle continue – année scolaire 2022-2023 – pour les membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et les agents des centres PMS ;
- Marché public de services passé par procédure négociée sans publication préalable relatif à la formation professionnelle continue portant sur l'utilisation du numérique dans l'enseignement – année scolaire 2022-2023 – pour les membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et les agents des centres CPMS.

Les données synthétiques des marchés attribués et des marchés en cours en 2022 sont reprises en annexe 5 du présent rapport d'activités.

L'ensemble des marchés publics est géré et supervisé par le Service des Affaires transversales ainsi que par l'Administrateur général. Les marchés de services de formation nécessitent en particulier l'implication de l'équipe pédagogique, tandis que les marchés de fournitures sont exclusivement pris en charge par le service administratif.

Depuis 2014, les procédures relatives aux marchés publics de services de formation ont été informatisées par le biais d'une interface en ligne permettant d'une part, l'encodage des candidatures et des offres et, d'autre part, l'analyse de celles-ci par l'équipe pédagogique de l'IFPC. Cette plus-value, rendue possible par le développement d'une application interne par l'équipe informatique de l'IFPC, s'inscrit dans un processus constant de régulation.

Par ailleurs, une des caractéristiques singulières de ces marchés publics concernant les services de formation demeure leur opération selon une procédure négociée. Bien que recevant une centaine d'offres chaque année, l'IFPC veille à négocier séparément avec chaque soumissionnaire. Le moment de la négociation permet notamment de clarifier et d'améliorer les offres de formation. Concurrément, ce temps d'échange avec les soumissionnaires consacre un moment d'évaluation et de régulation des actions formatives déployées l'année précédente, au cas où les soumissionnaires auraient déjà été préalablement opérateurs de formation à l'IFPC. Sur le principe, l'offre de formation est analysée avant et après la négociation en vue d'être comparée aux autres offres d'un même lot.

L'analyse préalable à la négociation se réalise à partir de critères portant tant sur le contenu que la méthodologie. Une attention particulière est également accordée sur le profil de chacun des formateurs, avec la vérification de trois éléments requis :

- La connaissance et l'expertise du sujet traité ;
- Les expériences professionnelles utiles prouvées, par exemple dans l'enseignement ou dans le cadre d'un projet de recherche ;
- L'expérience professionnelle en matière de formation d'adultes.

Bien conscient des enjeux liées à ces procédures de marchés publics, l'IFPC met en place un dispositif de communication afin d'accompagner les soumissionnaires tant dans le dépôt des candidatures et des offres que dans l'attribution des marchés. Pour ce faire, il apparaît pertinent de relever, entre autres :

- L'organisation de réunions d'information à l'attention des futurs soumissionnaires auxquelles assistent des représentants de chaque service de l'Institut ;
- La mise à disposition de supports informatifs, notamment sur la navigation dans l'interface, la complétion des offres et les procédures de marchés publics ;
- Une permanence assurée par les différentes équipes de l'IFPC afin de répondre aux appels téléphoniques et, dans un délai de trois jours maximum, aux sollicitations reçues par mail.

3.5. Les conventions de collaboration

En dehors des marchés publics, l'IFPC noue des conventions de collaboration avec plusieurs partenaires institutionnels qui sont :

- Les Centres de compétence de la Région wallonne ;
- Les Centres de technologies avancées ;
- Annoncer la Couleur ;
- YAPAKA ;
- Le Service général des Lettres et du Livre ;
- L'ONE pour les professionnels de l'accueil « Décret ATL » (qui ont un droit d'accès aux formations organisées par l'IFPC ;
- Le Service public de Wallonie, Direction générale « SPW Mobilité et infrastructure » ;
- Les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus particulièrement, la Direction générale du pilotage du système éducatif, ou encore le Service général de l'Inspection ainsi que le Service général d'audit ;
- Les Réseaux d'enseignement (CECP, CPEONS, FELSI, SeGEC et WEB) et la Fondation pour l'Enseignement dans le cadre des stages effectués en entreprise pour les formations « *Entr'Apprendre* » ;
- Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement la Direction Générale du Pilotage du Système Educatif et le Service général de l'Inspection dans le cadre de la formation initiale des candidats aux fonctions d'inspecteur.

Ces partenariats permettent à l'IFPC d'augmenter la diversité de son offre de formations en proposant des thématiques parfois très spécifiques et techniques, notamment pour le public de l'enseignement qualifiant.

Les Centres de compétence (CDC) de la Région wallonne et les Centres de technologies avancées (CTA) mettent à disposition des enseignants en formation leurs équipements de pointe. Ces collaborations se traduisent par une diversité d'offres de formations dans de multiples secteurs, avec pour objectif d'informer et de sensibiliser les professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle sur les métiers et les technologies de pointe, et de leur apprendre à intégrer de nouvelles connaissances et d'autres savoir-faire dans leurs pratiques d'enseignement.

En matière de citoyenneté, une convention de collaboration est signée avec Annoncer la Couleur (ALC), programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale proposant aux enseignants des démarches pédagogiques originales et participatives pour aborder cette thématique avec les jeunes.

Par ailleurs, le service YAPAKA, qui met en place un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, offre une formation sur « *L'enfance négligée ou maltraitée : coordonner nos actions* » à destination des directions des établissements scolaires et des agents PMS.

Le Service général des Lettres et du Livre collabore avec l'IFPC dans le cadre de la formation « *Personne Relais Lecture : lire, l'affaire de tous* ». Lors de ces formations, le SGLL met à disposition de l'IFPC des intervenants pour réaliser l'exposé des ressources et des outils mis à disposition par la FWB en lien avec la lecture, ainsi que pour l'animation de plusieurs ateliers.

Le Service public de Wallonie, et plus spécifiquement la Direction générale opérationnelle Mobilité et infrastructures, collabore avec l'IFPC dans le cadre de formations « *Référent EMSR* » (Éducation à la Mobilité et à la Sécurité Routière) à destination des membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé.

Les Réseaux d'enseignement, la Fondation pour l'Enseignement et l'IFPC collaborent dans le cadre d'Entr'Apprendre pour la mise en place d'une offre de formation comprenant des stages d'observation et d'immersion en entreprise à destination des membres de l'enseignement de qualification technique et professionnel. Ces stages ont pour objectif de permettre au public visé de découvrir la vie en entreprise, ses modes de fonctionnement et les différentes facettes des métiers proposés.

La Direction Générale du Pilotage du Système Educatif, le Service général de l'Inspection et l'IFPC ont collaboré dans le cadre de la formation initiale des candidats aux fonctions d'inspecteur afin de mettre en place trois dispositifs de formation portant respectivement :

- Sur la notion de pilotage du système scolaire et des organisations scolaires ;
- Sur la compréhension et la maîtrise des processus et méthodologie liés à la réalisation d'un audit en milieu scolaire ;
- Sur le développement des capacités de gestion administrative liée à la fonction d'inspecteur.

Pour chacun des partenaires avec lesquels l'IFPC conventionne, une réunion de régulation est organisée chaque année en vue d'améliorer les offres de formations concernées.

3.6. La contribution aux Plans d’actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes

L’IFPC apporte son expertise sur plusieurs thématiques en lien avec ses domaines d’activités. Dans ce cadre, l’IFPC répond régulièrement aux sollicitations du Service Stratégie et Qualité de la Direction du Support transversal de l’Administration générale de l’Enseignement, que ce soit dans le cadre d’enquêtes ou d’études à dimension internationale, européenne, nationale, régionale, voire communautaire.

Parallèlement, il contribue à fournir des indicateurs au Conseil de l’Europe concernant l’enseignement et la formation professionnelle.

3.7. La communication envers les usagers

Les usagers ont de multiples possibilités d’interpeller l’IFPC afin de faire état de leurs besoins ou leurs demandes, non seulement à travers les moyens de communication traditionnels (mails, téléphone, réunions, représentations publiques...), mais également par l’intermédiaire d’un questionnaire d’évaluation dématérialisé complété par chaque participant au terme de sa formation. Ce questionnaire est complété de manière anonyme, à l’issue de la formation.

Le questionnaire d’évaluation est un des moyens par lequel le participant peut communiquer à l’IFPC un retour sur la formation qu’il a suivie, et notamment l’identification de nouveaux besoins pour lesquels, de son point de vue, il ne trouve aucune offre de formation parmi l’offre globale proposée actuellement. L’analyse de ces besoins est ensuite communiquée aux groupes de travail chargés de l’élaboration des programmes.

Afin d’assurer la publicité des informations relatives à ses activités, l’Institut déploie principalement sa communication via son site internet dont une refonte complète a été opérée en 2022 afin de le rendre plus accessible et en phase avec l’évolution des comportements des usagers du net. Ce site permet notamment la consultation de nombreuses informations liées aux différentes missions de l’IFPC. En outre, l’actualisation en temps réel des données relatives aux inscriptions des formations permet aux membres du personnel d’avoir une vue d’ensemble sur la situation de chaque session.

Parallèlement, suite à la mise en ligne du nouveau site internet, les usagers ont dorénavant la possibilité d’individualiser leur navigation et leur recherche d’information, notamment par la création d’un compte utilisateur personnel.

Dans un autre registre, l’IFPC assure l’envoi de newsletters aux établissements scolaires ou directement auprès des membres du personnel ayant manifesté leur intérêt.

Plus que jamais, la présence sur les réseaux sociaux demeure indispensable afin d’obtenir la plus grande visibilité auprès du public, et ce même pour les organismes publics tels que l’IFPC. Dans cette logique, l’Institut a créé sa propre page Facebook¹⁸ en novembre 2018 pour disposer d’un moyen de communication actuel et plébiscité par le public. Depuis le

¹⁸ <https://www.facebook.com/IFPC.formations>

lancement, la page a été « likée » par 2.600 personnes. Par ailleurs, elle dispose de plus de 2.800 abonnés. Soit un outil de communication devenu important dont les publications présentent une forte visibilité. Les différentes publications de cette page portent à la fois sur l'offre de formation de l'IFPC, les événements intégrés au programme de formation, les offres d'emploi ainsi que les informations diverses sur l'évolution du système éducatif.

Un encart dans le magazine PROF, envoyé à la rentrée scolaire au domicile des membres du personnel de l'enseignement et des Centres PMS, présente chaque année les actions phares de l'IFPC. Chaque membre de l'équipe IFPC participe à la rédaction de cet encart en fonction des dossiers sur lesquels il travaille. La cellule communication rassemble et met en page ces informations afin de leur offrir une belle lisibilité. Une copie de cet encart est disponible sur le site de l'IFPC. Il convient de souligner que, dès 2023, l'IFPC prendra le virage du numérique et proposera exclusivement cette publication sur son site internet.

Par ailleurs, des contacts directs avec les bénéficiaires de formation de l'IFPC s'opèrent également lors des formations collectives ou celles dispensées par les formateurs internes de l'Institut. Dans le cadre des organisations collectives, les directions sont rencontrées et contactées à plusieurs reprises. Au cours de ces réunions, elles sont informées des orientations du programme et des aspects organisationnels. Des outils de communication pour leur personnel sont fournis de manière à ce que l'information transmise en cascade soit la plus fiable possible. Il n'est cependant pas toujours évident que la communication remonte ensuite des directions vers l'IFPC, une fois que l'organisation collective concernée a eu lieu, notamment quand il s'agit de communiquer les points forts ou les difficultés rencontrées.

L'IFPC utilise également une plateforme de formation, Moodle, et développe en interne une série de formations hybrides, en partie en présentiel, en partie à distance. Cette méthodologie favorise les échanges et les informations en réseaux de professionnels.

Notons qu'une déclaration de confidentialité a été établie suite à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection de données (RGPD) le 25 mai 2018. Toutes les données à caractère personnel collectées sont traitées conformément aux dispositions du RGPD, dans le cadre des missions d'intérêt public dévolues à l'IFPC. Ladite déclaration est accessible en ligne sur le site internet.

L'IFPC effectue aussi un travail important de communication vis-à-vis de ses partenaires de formation. Concrètement, cela se traduit par l'organisation de séances d'information techniques à destination des soumissionnaires lors de la procédure des marchés publics de formation professionnelles continues. Ceux-ci sont par ailleurs régulièrement informés, orientés, soutenus au sujet des procédures, délais et recommandations grâce à la création d'applications informatiques leur étant destinées, mais également par un soutien continu de personnes relais en interne ainsi que la création de supports de communication réalisés par la cellule communication.

Un vade-mecum guide et soutient les opérateurs et les formateurs dans leurs interactions avec l'IFPC, de l'élaboration des programmes à l'évaluation d'une formation professionnelle continue.

Les organismes de formation partenaires peuvent également consulter, de manière sécurisée, l'état des inscriptions dans les formations qu'ils proposent.

L'évaluation des formations, tant les éléments quantitatifs que qualitatifs, est communiquée aux opérateurs de formation via le site de l'IFPC. Ils disposent donc d'informations (notamment via un score lié au dispositif et une catégorisation des formations faite à partir de celui-ci : formations problématiques, moyennes, qui tiennent la route et excellentes) pour mettre en place une régulation éventuelle des formations problématiques ou dégager les caractéristiques des formations excellentes.

Au niveau de sa communication externe, l'IFPC a une obligation légale de transparence. Cela se traduit essentiellement par quatre canaux:

- les rapports annuels d'activités transmis au Gouvernement et au Parlement puis publiés sur notre site ;
- les 3 rapports d'évaluation (de la formation en cours de carrière, de la formation initiale des candidats directeurs, de la formation complémentaire module fondamental/ module DI) transmis à la Commission de Pilotage, au Gouvernement et aux organismes de formation puis publiés sur notre site ;
- le plan de développement qui accompagne chaque projet de budget transmis au Gouvernement et au Parlement ;
- les réponses aux questions parlementaires.

Au niveau interne, la communication se fait essentiellement via la tenue de réunions et par l'envoi de mails d'information. La nouvelle organisation du travail engendrée par la pandémie de Covid-19 (télétravail) a nécessité la mise en œuvre de nouveaux moyens de communication interne afin de poursuivre une collaboration optimale dans l'optique de remplir les missions de service public avec la même qualité. Ainsi, des outils de communication informels ont été utilisés pour garder le contact entre collègues (messagerie d'équipe) et des outils de visioconférence ont été utilisés afin de pouvoir organiser des réunions d'équipe. Ces nouveaux modes de communication, s'ils ne remplacent pas la communication orale et en présentiel, sont de réels atouts que l'IFPC a pérennisés.

Enfin, signalons qu'à l'occasion de la réforme de la formation professionnelle continue marquant également ses 20 ans d'existence, l'IFPC a changé de nom et d'identité visuelle. L'Institut a pris le nom d'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue et s'est doté d'un nouveau logo.

À cette occasion, une présentation de ces nouveautés (nouveau décret, nouvelles missions, nouvelle identité visuelle) a été organisée le 30 novembre 2022. De nombreux partenaires de l'Institut ont été invités aux festivités, et une communication vis-à-vis du public de l'IFPC a été organisée, tant sur notre site internet que sur les réseaux sociaux, et tout autre moyen de communication permettant de toucher les usagers.

3.8. La gestion des plaintes

Chaque plainte parvenant à l'IFPC est traitée de manière identique. D'abord un accusé de réception est envoyé au plaignant dans les trois jours suivants la réception de sa plainte. Ensuite, une réunion du service des plaintes est organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre.

Systématiquement, le suivi de la plainte fait l'objet des actions suivantes :

- Contact avec l'opérateur de formation, voire avec le formateur, contre lequel la plainte a été introduite ;
- Analyse des évaluations de la formation concernée ;
- Analyse des évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur.

Si l'analyse des premiers éléments de la plainte le nécessite, d'autres actions sont envisagées :

- Mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
- Mener des entretiens avec les différentes directions d'écoles ou de Centres PMS concernées ;
- Organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée à son terme, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi.

L'IFPC a adopté un Règlement d'ordre Intérieur des Plaintes, approuvé le 17 août 2018 par son Conseil d'administration et entré en application dès le 1^{er} septembre 2018. Ce dernier a été modifié par le Conseil d'administration en sa séance du 22 décembre 2022 suite au changement de dénomination de l'Institut.

Le Règlement prévoit que les plaintes doivent être déposées via un formulaire en ligne disponible sur le site de l'IFPC.

Dans le cadre de la formation tronc commun – référentiel de compétences initiales – l'IFPC a créé une adresse mail de contact et un numéro de téléphone spécifiques afin que les participants puissent poser leurs questions et faire part de leurs éventuelles difficultés. Ces nombreux appels et mails ont tous reçu une réponse personnalisée ainsi qu'un support, le cas échéant. Parmi ces mails, certains pourraient s'apparenter à des plaintes. Il n'est néanmoins pas possible de les comptabiliser dans le cadre de ce rapport. Seules les plaintes reçues via le formulaire ad hoc sont renseignées dans le présent rapport.

Dans les faits, le nombre de plaintes reçues par l'IFPC sur les cinq dernières années se schématise de la manière suivante :

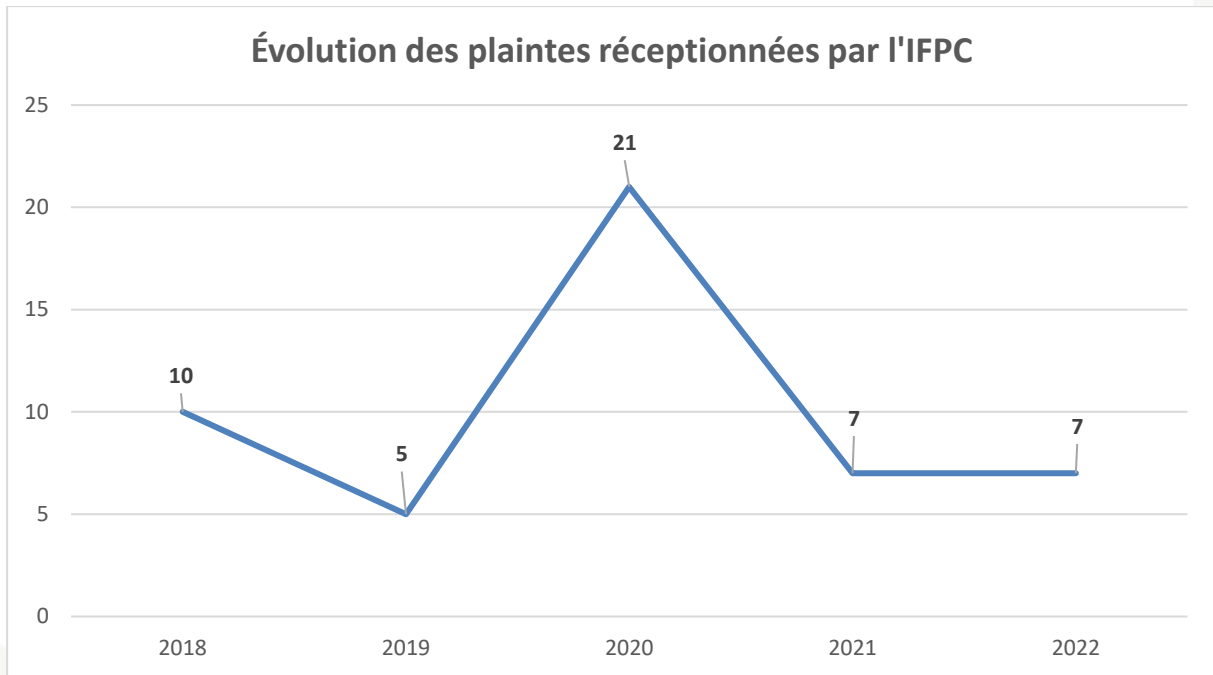


Tableau 12 – Nombre de procédures de plaintes ouvertes entre 2018 et 2022

En termes de contenu, les plaintes réceptionnées officiellement en 2022 via le formulaire prévu à cet effet peuvent se représenter de la sorte :

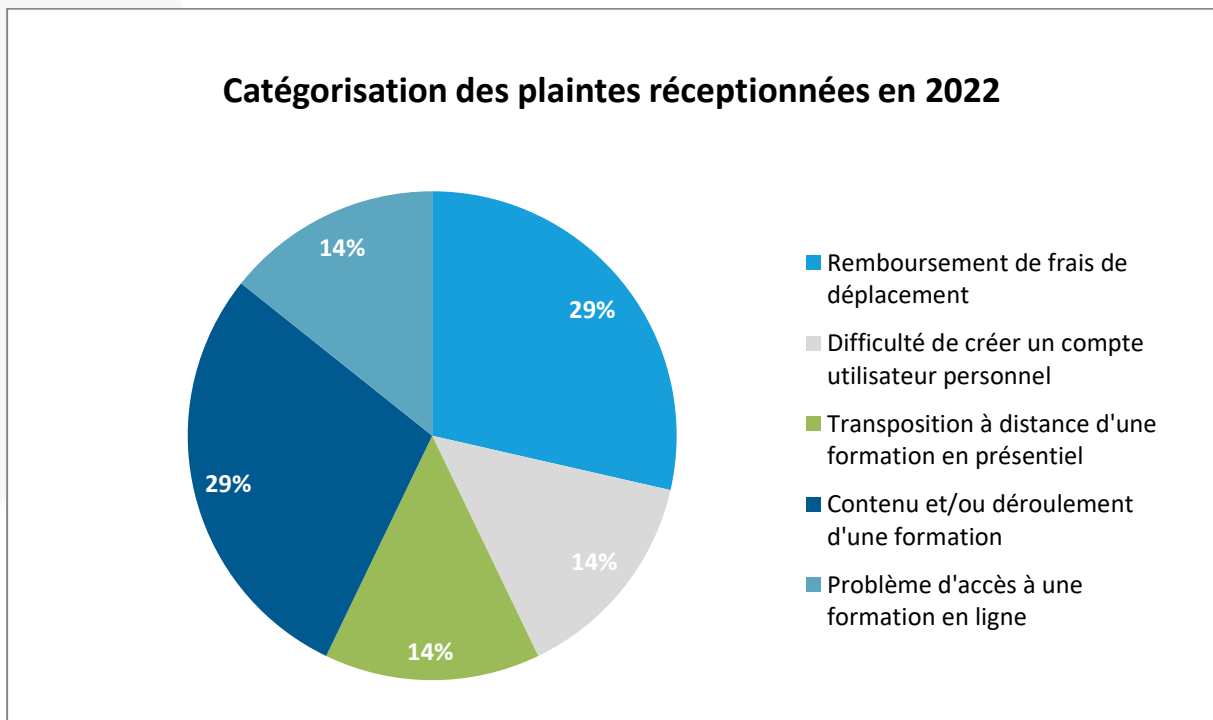


Tableau 13 – Catégorisation des plaintes réceptionnées en 2022

Liste des annexes

- Annexe 1 Énumération des missions de l'IFPC à partir des différentes dispositions légales
- Annexe 2 Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2022
- Annexe 3 Membres du personnel de l'IFPC
- Annexe 4 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et de l'Administrateur général pour l'année 2022
- Annexe 5 Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFPC en 2022
- Annexe 6 Liens de téléchargement des rapports d'évaluation

Annexe 1 : Énumération des missions de l'IFPC à partir des différentes dispositions légales

Décret de la Communauté française du 11 juillet 2002 relatif à l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue

En vertu de l'article 26 dudit décret l'Institut est chargé d'organiser les formations professionnelles continues en interréseaux dans l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et pour les Centres PMS.

Il a notamment pour missions :

- 1° d'organiser des formations professionnelles continues en interréseaux conformément à l'article 6.1.3-3, §1^{er}, du Code [de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire] et au profit des bénéficiaires de formation ;
- 2° d'assurer les formations spécifiques qui sont confiées à l'Institut par tout disposition décrétole ou réglementaire ;
- 3° d'assurer les autres formations décidées ou autorisées par le gouvernement ;
- 4° d'assurer un suivi continu de la qualité des formations qu'il organise ;
- 5° de procéder à l'évaluation des formations visées au 1° selon les critères établis conformément à l'article 6.1.5-1, 6° du Code, de produire tous les 3 ans un rapport d'évaluation des formations visé à l'article 6.1.5-12 du Code et de le transmettre au Conseil de la formation professionnelle continue ;
- 6° d'expérimenter et de mettre en place des dispositifs de formation innovants jugés pertinent

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé :

- De veiller de veiller à ce que les formateurs soient respectueux de la liberté des méthodes et de la spécificité des projets éducatifs et pédagogiques tels que définis aux articles 1.5.1-1 à 1.5.3-3 ;
- D'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.
-

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

Enfin, en vertu de l'article 35 L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire

En vertu des articles 6.1.3-2, 6.1.5-6, 6.1.5-9, 6.1.5-10 et 6.1.5-12 du Code, l'IFPC est chargé :

- De réaliser le rapport trisannuel d'évaluation des formations conformément à l'article 6.1.5-12 du Code pour le Conseil de la formation professionnelle continue ;
- D'élaborer un programme général des formations pour les formations visées à l'article 6.1.3-2 et pour chacun des ensembles visés à l'article 6.3.1-6, pour une période de six ans;
- De définir son programme annuel de formation chaque année, avant le 1^{er} juin de l'année scolaire X-1 en vue d'une mise en œuvre lors de l'année scolaire X.
Ce programme annuel de formation précise, pour chacune des formations, l'identité du ou des opérateurs de formation, les dates et lieux de la programmation ainsi que les conditions et modalités d'inscription et, le cas échéant, les modalités de formation.

Décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement

En vertu des articles 10, 12, 17,§1^{er}, 24 et 25 dudit décret, l'IFPC est chargé

- D'établir pour le Gouvernement de la Communauté française, une proposition de plan de formation relatif au volet inter-réseaux de la formation initiale des directeurs, qui fixe, notamment, les objectifs et le contenu des différents modules de formations interréseaux.
Le plan de formation peut être décliné par niveau ou par type d'enseignement
- D'organiser et certifier, sur la base de ce plan de formation, la formation initiale des directeurs volet interréseaux ;
- De remettre d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet inter-réseaux et les épreuves qui les sanctionnent ;
- De transmettre, tous les trois ans au moins, à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 portant exécution du protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement

En vertu des articles 25, 34 et 35 dudit décret, l'IFPC est chargé :

- De transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens ;
- D'organiser ce module de formation ;
- De remettre d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent ;

- De transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

Décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeur de zone et délégués au contrat d'objectifs

En vertu des articles 12, 67, §2 et 97,§2 dudit décret l'IFPC est chargé :

- De proposer un plan de formation initiale des directeurs de zone et des délégués au contrat d'objectifs au Gouvernement qui définit : le contenu et les objectifs de la formation initiale des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, ainsi que les compétences à acquérir ; le nombre d'heures pour chacun des volets de la formation initiale ;
- D'organiser la formation initiale sur la base du plan de formation précité ;
- De proposer au Gouvernement un plan de formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone qui définit :
 - Les méthodologies en privilégiant celles qui visent le développement professionnel, l'analyse de cas, les mises en situations, l'Intervision et la constitution d'un portfolio ;
 - Les modalités selon lesquelles la formation est organisée ;
- Organiser la formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone.

Décret de la Communauté française du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection

En vertu des articles 22, §2, 54, §§2 et 3, 63, §3, *in fine* et 94, §§2 et 7 dudit décret, l'IFPC est chargé :

- De proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation initiale de l'inspecteur. Le plan de formation fixe le contenu et les méthodologies de la formation ainsi que les connaissances et capacités à acquérir. Il fixe également le nombre d'heures de formation pour chacun des volets de la formation initiale ;
- D'organiser la formation initiale sur la base du plan de formation visé ci-dessus ;
- De proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'insertion professionnelle. Ce plan de formation définit les méthodologies de la formation, ainsi que les modalités selon lesquelles la formation est organisée. Il doit être constitué de deux parties, dont l'une est commune à toutes les fonctions d'inspecteur et l'autre est spécifique à la fonction ou à un groupe de fonctions ;
- D'organiser la formation d'insertion professionnelle sur la base du plan de formation visé ci-dessus ;
- De proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur ;

- D'organiser la formation d'accèsion à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur sur la base du plan de formation visé ci-dessus ;
- De déterminer, sur la base d'une proposition du service général de l'Inspection, un plan commun de formation en cours de carrière annuel obligatoire ;
- De remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, un avis sur l'application de l'article relatif à la formation en cours de carrière.

Synthèse

Ainsi, l'IFPC est l'organisme de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

- Des membres de l'équipe éducative des écoles de l'enseignement fondamental et de l'enseignement ordinaire et spécialisés et des membres de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Des membres du service général de l'Inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'IFPC est également l'organisme de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- L'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- L'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale inter-réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- L'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres, porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Annexe 2 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2022

Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau du vendredi 14 janvier 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2021
2. Personnel
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Plan de développement 2022
5. Marchés publics
 - 5.1. MP formation professionnelle continue 2022-2023 – CSC et procédure
6. Demande de participation de l'AEBE aux formations interréseaux de l'IFPC
7. Formations collectives 2022-2023 – Gestion des inscriptions
8. Intégrations d'événements
 - 8.1. « Différencier en lecture-écriture avec les élèves de 5 à 8 ans. – Atelier pratique : enseigner la compréhension grâce au dispositif de rappel de récit » par l'UCLouvain
 - 8.2. « Différencier en lecture-écriture avec les élèves de 5 à 8 ans. – Atelier pratique : l'enseignement des stratégies d'écriture » par l'UCLouvain
 - 8.3. « Différencier en lecture-écriture avec les élèves de 5 à 8 ans. – Atelier pratique : observer la progression des élèves en production d'écrits » par l'UCLouvain
 - 8.4. « Groupes de discussion relatifs à Renforcer le pilotage de l'enseignement spécialisé, à la mise en place d'un nouveau cadre de pilotage des établissements, Groupes d'étude consacrés à Améliorer l'accueil des enseignants débutants, Favoriser l'accompagnement personnalisé » par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée)
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers

Bureau du vendredi 11 février 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2022
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Contrat de gestion de l'IFPC 2022-2025
4. Formations à destination du SGI
 - 4.1. Formation initiale – Convention IFPC-DGPSE-SGI – Avenant 1
 - 4.2. Formation initiale – MaP FI Inspecteurs – Relance lot 4 – CSC
 - 4.3. Formation initiale – Proposition de dispenses
 - 4.4. Formation continue – Auditeurs référents – CSC
5. MaP Module DI/B501 - DMA
6. Intégrations d'événement
 - 6.1. « La démocratie à l'école : comment faire de l'école un espace de participation citoyenne ? » par ALC Annoncer la Couleur en partenariat avec le CNCD, la CNAPD et les Ambassadeurs d'expression citoyenne

- 6.2. « Les langues, c'est classe (s) ! Le final ! » par la Haute Ecole Robert Schuman (Virton)
7. ROI Plaintes IFPC – Désignation de Madame Laura Pirson
8. Délégation de compétences et de signature de Mme Hanse à M. David
9. Acquisition d'un système d'alarme de détection d'incendie – Information
10. Divers

Bureau du vendredi 11 mars 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2022
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Projet de cadre organique de l'IFPC
5. Convention de partage de données entre le MFWB et l'IFPC
6. Rapport d'activités FSE 2021 (BW, BX et RW)
7. Rapport d'évaluation des formations « Tronc commun »
8. Programme de formations « numériques »
9. MaP FPC « Numérique » - Cahier spécial des charges
10. MaP Formation Inspecteur coordonnateur pour le SGI – Cahier spécial des charges
11. Intégrations d'événement
 - 11.1. « Le Plan lecture (enfance, culture, enseignement) » par le Service général des Lettres et du Livre
 - 11.2. « Soutenir l'enseignant dans ses premiers pas dans le métier. Regards pluriels sur l'accompagnement au sein de l'établissement. » par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée) et l'Université catholique de Louvain (UCL)
 - 11.3. « Out of the Books Festival – 4e édition » par l'ASBL Out of the Books
 - 11.4. « Législation, temps de conduite, repos et les tachygraphes » par le Fonds Social Transport et Logistique
 - 11.5. « Réglementation environnementale et gestion de substances dangereuses » par l'ASBL COREN, le SIPPT et l'ASBL J'apprends autrement
 - 11.6. « L'espace en classe » par le Centre de Culture Scientifique de l'ULB (CCS), en collaboration avec l'Expérimentarium de physique de l'ULB et La Scientothèque asbl
 - 11.7. « La transition numérique » par l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi du Luxembourg belge (IBEFE Luxembourg)
12. Calendrier des prochaines réunions
13. Divers

Bureau du vendredi 8 avril 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2022
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Projet de cadre organique de l'IFPC - suivi
4. MaP Formation Auditeurs référents - DMA
5. MaP Formation initiale des Inspecteurs – relance du lot 4 - DMA
6. Intégrations d'événement

- 6.1. « 47^e congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française – Maths en images, image des maths » par la SBPMef
- 6.2. « Le numérique peut-il soutenir l'inclusion dans l'enseignement ? » par CodeNPlay
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers

Bureau du mardi 26 avril 2022 (consultation électronique)

1. Intégrations d'événement :
 - 1.1. « Pacte – cadre participatif » par le Ministère de la FWB
 - 1.2. « Donner sens aux apprentissages des élèves. Construire des parcours d'orientation et d'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie » par l'UMons.

Bureau du vendredi 6 mai 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2022
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau électronique du 26 avril 2022
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Personnel
5. Projet de cadre organique de l'IFPC – suivi (suite du Bureau du 8 avril)
6. Formations collectives 22-23 – Suivi des demandes de participation introduites par les écoles
7. Marchés publics
 - 7.1. MaP Fo Inspecteurs coordonnateurs – Décision de non-attribution
 - 7.2. MaP Fo Inspecteurs coordonnateurs – Relance du marché - CSC
8. Intégrations d'événement
 - 8.1. « Du souffle au mouvement », « Le clown, l'éveil du jeu », « Dehors, dedans, glaner » et « Articuler le silence » par ÉKLA
 - 8.2. « École et santé mentale » par le CRéSaM
 - 8.3. « Enseigner la littérature belge en classe de français via la collection Espace Nord au regard du nouveau référentiel » Par Espace Nord
 - 8.4. « Enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère (EMILE) et éducation bilingue » par la DRI FWB en collaboration avec le SGI
9. Projet de calendrier des réunions des Bureaux et CA pour l'année 2022-2023
10. Calendrier des prochaines réunions
11. Divers

Bureau du vendredi 10 juin 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2022
2. Personnel
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Clôture des comptes 2021
5. FCC DCO/DZ – Volets commun et zonal – Proposition de plan de formation
6. Marchés publics
 - 6.1. MaP Fo « EPS – fondamental ordinaire » 2022 – CSC

- 6.2. MaP FCC SGI – Colloque interuniversitaire – CSC et information relative au plan de formation
- 6.3. MaP FCC DCO/DZ – Volets commun et zonal – Approbation de l’objet du marché
- 6.4. MaP FPC 22/23 – Information
- 6.5. MaP FPC Numérique 22/23 – Information
- 7. Intégrations d’événement
 - 7.1. « Journée d’échanges de pratiques de tutorat de formation entre les institutions et les établissements d’enseignement » par les associations Tutorats.org, APEF et la FEBI
 - 7.2. « La démocratie scolaire : un levier pour lutter contre les discriminations et favoriser l’émancipation ? » par Annoncer la Couleur /Enabel en partenariat avec le CNCN 11.11.11 et la CNAPD
 - 7.3. « Entraînement mental » par Changements pour l’Egalité (CGé)
 - 7.4. « La Transidentité chez les enfants et les adolescents » par MNEMA Asbl, Gestionnaire de la Cité Miroir
 - 7.5. « 16ème festival Playful Science » par Science on Stage Belgium
 - 7.6. « Générations Entreprenantes, pour que les jeunes s’entreprennent ! » par SOWALFIN
 - 7.7. « 60 nuances de sciences, le plaisir des sciences » 60ème Congrès des Professeurs de Sciences par les associations ABPPC (Association Belge des Professeurs de Physique et de Chimie), PROBIO (Association des Professeurs de Biologie) et FEGEPRO (Fédération des Professeurs de Géographie)
- 8. Calendrier des prochaines réunions
- 9. Divers

Bureau du mardi 28 juin 2022 (consultation électronique)

- 1. MaP FCC SGI – Colloque interuniversitaire – CSC

Bureau du vendredi 8 juillet 2022 (réunion en visioconférence)

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2022
- 2. Personnel
- 3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
- 4. Marché(s) public(s)
 - 4.1. Marché public Fo Inspecteurs coordonnateurs - information
- 5. Intégrations d’événement
 - 5.1. « 33^e édition du festival international de géographie de Saint-Dié consacré à la thématique des désert » par la Fédération des Professeurs de Géographie
 - 5.2. « Mettre en place des ateliers de littératie » par l’Université de Liège
 - 5.3. « Mettre en place des ateliers de littératie : approfondissement » par l’Université de Liège
 - 5.4. « Législation des produits phytoparmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts et le CRPHYTO
 - 5.5. « Vers l’orthographe et la langue écrite » par la HE Vinci et la HELha
 - 5.6. « Comment gérer les substances dangereuses à l’école ? » par COREN
 - 5.7. « Communiquer sur le développement durable dans votre école » par COREN

- 5.8. « Consommer mieux et réduire ses déchets à l'école » par COREN
- 5.9. « Sensibiliser vos élèves à consommer et à produire durablement ! » par COREN
- 5.10. « Santé mentale et jeunes. Comment se construire dans la société d'aujourd'hui ? » par le CRéSaM
- 5.11. « Forums d'échanges de pratiques 2022 » par ATANOR
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

Bureau du vendredi 12 août 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Ajustement budgétaire n°1 relatif au budget 2022
4. Projet de budget initial 2023
5. Présentation du rapport annuel d'activités 2021
6. ROI Plaintes – Désignation de Monsieur Lambrecht comme membre de la cellule « Plaintes »
7. Désignation de Monsieur Lambrecht en qualité de délégué à la protection des données
8. Convention IFPC – AGE : FCC SGI-Bases légales du système scolaire en FWB
9. Intégrations d'événement – Proposition de modification des critères d'analyse
10. Intégrations d'événement
 - 10.1. « School Education Transformation & Technology (SETT) » par Easyfairs
 - 10.2. « Le plan de progression, un outil au service de l'apprentissage et de la progression - Comment adapter sa posture de tuteur-riche pour favoriser les apprentissages et respecter les règles portées par votre institution ? » par les associations Tutorats.org, APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) et la FEBI (Association des Fonds Sociaux du Secteur Non-Marchand Fédéraux et Bicommunautaires)
 - 10.3. «Le défi de la Banque centrale : combattre l'inflation tout en stimulant la croissance» par la Banque Nationale de Belgique (BNB)
 - 10.4. « Journées de rencontres professionnelles de l'Education aux médias » par le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias (CSEM)
11. Calendrier des prochaines réunions
12. Divers

Bureau du vendredi 19 août 2022 (consultation électronique)

1. Personnel

Bureau du vendredi 26 août 2022 (consultation électronique)

1. MP 2022 – 2022 – FCC-SGI – Colloque (2) - CSC ;
2. MP 2022 – Formation en cours de carrière des DCO et DZ – PNSPP/Relance – CSC.

Bureau du vendredi 9 septembre 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du vendredi 12 août 2022
2. Approbation des procès-verbaux de Bureaux électroniques
 - 2.1. Bureau électronique du 19 août 2022
 - 2.2. Bureau électronique du 26 août 2022
3. Tableau de besoins prévisionnels en trésorerie
4. Personnel
5. Possibilité de désignation d'un délégué DGPSE pour Monsieur Quentin David
6. Convention IFPC-AGE : FCC SGI – Bases légales du système scolaire en FBW
7. Proposition de modification du règlement organique de l'IFPC
8. Proposition de modification de l'arrêté du Gouvernement modifiant les statuts administratif et pécuniaire du personnel de l'Institut de la Formation en cours de carrière et modifiant divers arrêtés relatifs à l'IFPC
9. Intégration d'événement
 - 9.1. « P.A.R.L.E.R. (Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir) programme de prévention de l'échec scolaire »
10. Calendrier des prochaines réunions
11. Divers

Bureau du jeudi 15 septembre 2022 (consultation électronique)

1. Intégration d'événement
 - 1.1. Traite des êtres humains et prostitution de mineurs. Reconnaître ces phénomènes qui mènent souvent à des troubles de l'apprentissage, à l'absentéisme et/ou au décrochage scolaire. Comment détecter, réagir, prendre en charge et accompagner ces publics vers des services spécialisés ? par l'Asbl SAMILIA

Bureau du vendredi 16 septembre 2022 (consultation électronique)

1. DMA – 2022 – Formation en cours de carrière des DCO et DZ – PNSPP ;
2. DMA – 2022 -SGI-Fo InspCoord – Relance – PNSPP ;
3. DMA-2022 SGI-FCC – Colloque interuniversitaire.

Bureau du vendredi 14 octobre 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2022
2. Approbation des procès-verbaux des réunions électroniques des 15 et 16 septembre 2022
3. Tableau de besoins prévisionnels en trésorerie
4. Personnel
5. Convention Entr'Apprendre 2022-2023
6. Proposition de modification des critères d'analyse des intégrations d'événements
7. Intégrations d'événements

- 7.1. « Rapports et discrimination de genre à l'école. Comprendre et agir » par l'AGES – UCLouvain
- 7.2. « Soutenir l'approche orientante, donner du sens et prévenir le décrochage scolaire » par Story-Me
- 7.3. « Soutenir l'approche orientante, donner du sens et prévenir le décrochage scolaire : outils et ressources proposés afin de faire découvrir les métiers » par Story-Me en collaboration avec la Cité des Métiers
- 7.4. « Les langues, c'est classe(s) ! Le final ! » par la Haute Ecole Robert Schuman (Virton)
- 7.5. « Journée d'étude : s'orienter vers le supérieur : regards croisés des étudiants et des enseignants sur le rôle de l'école » par l'UNamur et l'IRDENA
- 7.6. « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? Le Décret Paysage : Quels changements en 2022-2023 ? » par le Pôle académique de Bruxelles
- 7.7. « La pédagogie entrepreneuriale » par Step2You
8. Marchés publics – Décisions motivées d'attribution
 - 8.1. DMA – 2022 – Formation en cours de carrière des DCO et DZ – PNSPP/Relance
 - 8.2. DMA – 2022 – FCC-SGI – Colloque (2)
 - 8.3. DMA – IFPC – MaP-Fo-EP Fond Ord. 2022
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers

Bureau du lundi 14 novembre 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2022
2. Tableau de besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Budget
 - 4.1. Projet de budget 2022 – Ajustement n°1 suite aux nouveaux paramètres économiques et au calcul adapté de la dotation complémentaire
 - 4.2. Demande de liquidation de la 2^e tranche
 - 4.3. Projet de budget initial 2023 selon une nouvelle structure budgétaire et faisant suite au conclave budgétaire
5. Rapports du FSE – 2020
6. Rapport d'évaluation des formations 2021-2022 – proposition de structure
7. Projet de convention IFPC-ALC
8. Projet de convention IFPC – SGLL
9. Intégrations d'événements
 - 9.1. « *L'espace en classe* » par le Centre de Culture Scientifique de l'ULB (CCS), en collaboration avec l'Experimentarium de physique de l'ULB et la Scientothèque ASBL
10. Marché public FID : CSC – 2022 – IFPC – MP FID - PNDAPP
11. Calendrier des prochaines réunions
12. Divers

Bureau du vendredi 9 décembre 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du PV du bureau du 14 novembre 2022
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Proposition de modification du ROI Plaintes
5. Marchés publics :
 - 5.1. IFPC – 2023-2025 – MP Nettoyage – PNSPP
 - 5.2. IFPC – 2023 – MP SGI – Insp. Auditeurs Référents – Faible montant
6. Intégration d'événement
 - 6.1. « Répondre à un questionnaire pour manifester sa compréhension d'un texte/document et justifier ses réponses dans différentes disciplines : comment accompagner les élèves dans le développement de ces compétences transversales ? » par l'UCLouvain, service de didactique du Français
 - 6.2. « Quel usage de la grammaire en cours de français aujourd'hui ? » par l'ULiège Linguistique de français
 - 6.3. « Imaginer l'institution éducative qui succèdera à l'école. » par le GIRSEF UCLouvain
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers

Bureau du lundi 19 décembre 2022 (consultation électronique)

1. Personnel

Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA du jeudi 27 janvier 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 23 décembre 2021
2. Plan de développement 2022
3. Formations collectives 2022-2023 – Gestion des inscriptions
4. Intégrations d'événements
 - 4.1. « Différencier en lecture-écriture avec les élèves de 5 à 8 ans. – Atelier pratique : enseigner la compréhension grâce au dispositif de rappel de récit » par l'UCLouvain
 - 4.2. « Différencier en lecture-écriture avec les élèves de 5 à 8 ans. – Atelier pratique : l'enseignement des stratégies d'écriture » par l'UCLouvain
 - 4.3. « Différencier en lecture-écriture avec les élèves de 5 à 8 ans. – Atelier pratique : observer la progression des élèves en production d'écrits » par l'UCLouvain
 - 4.4. « Groupes de discussion relatifs à Renforcer le pilotage de l'enseignement spécialisé, à la mise en place d'un nouveau cadre de pilotage des établissements, Groupes d'étude consacrés à Améliorer l'accueil des enseignants débutants, Favoriser l'accompagnement personnalisé » par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée)
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
7. Marchés publics

7.1. MP formation professionnelle continue 2022-2023 – CSC et procédure

CA du vendredi 11 février 2022 (consultation électronique)

1. Propositions d'équivalences dans le cadre de la formation initiale des candidats aux fonctions d'inspecteur.

CA du jeudi 24 février 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux des réunions plénière et restreinte du 27 janvier 2021
2. Approbation du procès-verbal de la consultation électronique du 11 février 2022
3. Contrat de gestion de l'IFPC 2022-2025
4. Formation initiale SGI – Convention IFPC-DGPSE-SGI – Avenant 1
5. Intégrations d'événements
 - 5.1. « *La démocratie à l'école : comment faire de l'école un espace de participation citoyenne ?* » par ALC Annoncer la Couleur en partenariat avec le CNCD, la CNAPD et les Ambassadeurs d'expression citoyenne
 - 5.2. « *Les langues, c'est classe (s) ! Le final !* » par la Haute Ecole Robert Schuman (Virton)
6. Délégation de compétences et de signature de Mme Hanse à M. David
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers

CA du jeudi 24 mars 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2022
2. Convention de partage de données entre le MFWB et l'IFPC
3. Rapports d'activités FSE 2021 (BW, BXL et RW)
4. Rapport d'évaluation des formations « Tronc commun »
5. Programme de formations « numériques »
6. Collective « 4^e degré paramédical » 2022-2023 – information quant au changement de dates
7. Intégrations d'événements
 - 7.1. « *Le Plan lecture (enfance, culture, enseignement)* » par *le Service général des Lettres et du Livre*
 - 7.2. « *Soutenir l'enseignant dans ses premiers pas dans le métier. Regards pluriels sur l'accompagnement au sein de l'établissement.* » par *l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée) et l'Université catholique de Louvain (UCL)*
 - 7.3. « *Out of the Books Festival – 4e édition* » par *l'ASBL Out of the Books*
 - 7.4. « *Législation, temps de conduite, repos et les tachygraphes* » par *le Fonds Social Transport et Logistique*
 - 7.5. « *Réglementation environnementale et gestion de substances dangereuses* » par *l'ASBL COREN, le SIPPT et l'ASBL J'apprends autrement*
 - 7.6. « *L'espace en classe* » par *le Centre de Culture Scientifique de l'ULB (CCS), en collaboration avec l'Expérimentarium de physique de l'ULB et La Scientothèque asbl*

- 7.7. « La transition numérique » par l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi du Luxembourg belge (*IBEFE Luxembourg*)
- 8. Calendrier des prochaines réunions
- 9. Divers
- 10. Marché public
 - 10.1. MaP FPC « Numérique » - Cahier spécial des charges

CA du vendredi 22 avril 2022 (procédure électronique)

- 11. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022
- 12. Intégrations d'événement
 - 12.1. « 47^e congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française – Maths en images, image des maths » par la SBPMef
 - 12.2. « Le numérique peut-il soutenir l'inclusion dans l'enseignement ? » par CodeNPlay
- 13. Convention tripartite IFPC-CF-BELFIUS – Centralisation et intégration financière de la trésorerie de l'IFPC à la trésorerie de la Communauté française de Belgique
- 14. Calendrier des prochaines réunions

CA du mercredi 25 mai 2022 (réunion en présentiel) reporté au jeudi 9 juin 2022 (réunion en visioconférence) faute de quorum

- 1. Procès-verbaux
 - 1.1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA électronique du 22 avril 2022
 - 1.2. Approbation du procès-verbal de la réunion restreinte du 24 mars 2022
- 2. Projet de cadre organique de l'IFPC
- 3. Formations collectives 22-23 – Suivi des demandes de participation introduites par les écoles
- 4. Intégrations d'événement
 - 4.1. « Du souffle au mouvement » par ÉKLA
 - 4.2. « Le clown, l'éveil du jeu » par ÉKLA
 - 4.3. « Dehors, dedans, glaner » par ÉKLA
 - 4.4. « Articuler le silence » par ÉKLA
 - 4.5. « École et santé mentale » par le CRÉSaM
 - 4.6. « Enseigner la littérature belge en classe de français via la collection Espace Nord au regard du nouveau référentiel » par Espace Nord
 - 4.7. « Enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère (EMILE) et éducation bilingue » par la DRI FWB en collaboration avec le SGI
 - 4.8. « Pacte – cadre participatif » par le Ministère de la FWB
 - 4.9. « Donner sens aux apprentissages des élèves. Construire des parcours d'orientation et d'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie » par l'UMons
- 5. Projet de calendrier des réunions des Bureaux et CA pour l'année 2022-2023
- 6. Calendrier des prochaines réunions
- 7. Divers

CA du jeudi 23 juin 2022 (réunion hybride)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2022
2. Clôture des comptes 2021
3. FCC DCO/DZ – Volets commun et zonal – Proposition de plan de formation
4. Récapitulatif des offres hors marché public pour l'année 2022-2023
5. Intégrations d'événement
 - 5.1. « Journée d'échanges de pratiques de tutorat de formation entre les institutions et les établissements d'enseignement » par les associations Tutorats.org, APEF et la FEBI
 - 5.2. « La démocratie scolaire : un levier pour lutter contre les discriminations et favoriser l'émancipation ? » par Annoncer la Couleur /Enabel en partenariat avec le CNCD 11.11.11 et la CNAPD
 - 5.3. « Entraînement mental » par Changements pour l'Égalité (CGé)
 - 5.4. « La Transidentité chez les enfants et les adolescents » par MNEMA Asbl, Gestionnaire de la Cité Miroir
 - 5.5. « 16ème festival Playful Science » par Science on Stage Belgium
 - 5.6. « Générations Entreprenantes, pour que les jeunes s'entreprennent ! » par SOWALFIN
 - 5.7. « 60 nuances de sciences, le plaisir des sciences » 60ème Congrès des Professeurs de Sciences par les associations ABPPC (Association Belge des Professeurs de Physique et de Chimie), PROBIO (Association des Professeurs de Biologie) et FEGEPRO (Fédération des Professeurs de Géographie)
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers
8. Marchés publics
 - 8.1. MaP Fo « EPS – fondamental ordinaire » 2022 – CSC
 - 8.2. MaP FPC 22/23 – Proposition de DMA
 - 8.3. MaP FPC Numérique 22/23 – Proposition de DMA

CA du jeudi 25 août 2022 (réunion hybride) reporté au mardi 30 août 2022 (réunion en visioconférence) faute de quorum

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 23 juin 2022
 - 1.1. Séance plénière
 - 1.2. Séance restreinte
2. Ajustement budgétaire n°1 relatif au budget 2022
3. Projet de budget initial 2023
4. Présentation du rapport annuel d'activités 2021
5. Présentation du nouveau logo de l'IFPC
6. Intégrations d'événement – Proposition de modification des critères d'analyse
7. Intégrations d'événement
 - 7.1. « 33^e édition du festival international de géographie de Saint-Dié consacré à la thématique des désert » par la Fédération des Professeurs de Géographie
 - 7.2. « Mettre en place des ateliers de littératie » par l'Université de Liège
 - 7.3. « Mettre en place des ateliers de littératie : approfondissement » par l'Université de Liège

- 7.4. « Législation des produits phytoparmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts et le CRPHYTO
- 7.5. « Vers l'orthographe et la langue écrite » par la HE Vinci et la HELha
- 7.6. « Comment gérer les substances dangereuses à l'école ? » par COREN
- 7.7. « Communiquer sur le développement durable dans votre école » par COREN
- 7.8. « Consommer mieux et réduire ses déchets à l'école » par COREN
- 7.9. « Sensibiliser vos élèves à consommer et à produire durablement ! » par COREN
- 7.10. « Santé mentale et jeunes. Comment se construire dans la société d'aujourd'hui ? » par le CRéSaM
- 7.11. « Forums d'échanges de pratiques 2022 » par ATANOR
- 7.12. « School Education Transformation & Technology (SETT) » par Easyfairs
- 7.13. « Le plan de progression, un outil au service de l'apprentissage et de la progression - Comment adapter sa posture de tuteur-riche pour favoriser les apprentissages et respecter les règles portées par votre institution ? » par les associations Tutorats.org, APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) et la FEBI (Association des Fonds Sociaux du Secteur Non-Marchand Fédéraux et Bicommunautaires)
- 7.14. «Le défi de la Banque centrale : combattre l'inflation tout en stimulant la croissance» par la Banque Nationale de Belgique (BNB)
- 7.15. « Journées de rencontres professionnelles de l'Education aux médias » par le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias (CSEM)
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers

CA du lundi 5 septembre 2022 (consultation électronique)

1. Intégrations d'événement
 - 1.1. « 33^e édition du festival international de géographie de Saint-Dié consacré à la thématique des désert » par la Fédération des Professeurs de Géographie
 - 1.2. « Mettre en place des ateliers de littératie » par l'Université de Liège
 - 1.3. « Mettre en place des ateliers de littératie : approfondissement » par l'Université de Liège
 - 1.4. « Législation des produits phytoparmaceutiques et produits biocides » par la Mission Wallonne des Secteurs Verts et le CRPHYTO
 - 1.5. « Vers l'orthographe et la langue écrite » par la HE Vinci et la HELha
 - 1.6. « Comment gérer les substances dangereuses à l'école ? » par COREN
 - 1.7. « Communiquer sur le développement durable dans votre école » par COREN
 - 1.8. « Consommer mieux et réduire ses déchets à l'école » par COREN
 - 1.9. « Sensibiliser vos élèves à consommer et à produire durablement ! » par COREN
 - 1.10. « Santé mentale et jeunes. Comment se construire dans la société d'aujourd'hui ? » par le CRéSaM
 - 1.11. « Forums d'échanges de pratiques 2022 » par ATANOR
 - 1.12. « School Education Transformation & Technology (SETT) » par Easyfairs
 - 1.13. « Le plan de progression, un outil au service de l'apprentissage et de la progression - Comment adapter sa posture de tuteur-riche pour favoriser les apprentissages et respecter les règles portées par votre institution ? » par les associations Tutorats.org, APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation)

et la FEBI (Association des Fonds Sociaux du Secteur Non-Marchand Fédéraux et Bicommunautaires)

- 1.14. «Le défi de la Banque centrale : combattre l’inflation tout en stimulant la croissance» par la Banque Nationale de Belgique (BNB)
- 1.15. « Journées de rencontres professionnelles de l’Education aux médias » par le Conseil Supérieur de l’Education aux Médias (CSEM)

CA du jeudi 22 septembre 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux
 - 1.1. Réunion du mardi 30 août 2022
 - 1.2. Consultation électronique du 5 septembre 2022
2. Désignation d’un délégué DGPSE pour Monsieur Quentin David (art 31, §1^{er}, al. 1^{er}, 2° du décret du 11 juillet 2002 relatif à l’IFPC)
3. Convention IFPC-AGE : FCC SGI – Bases légales du système scolaire en FWB
4. Proposition de modification du règlement organique de l’IFPC
5. Intégration d’événement
 - 5.1. « P.A.R.L.E.R. (Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir) programme de prévention de l’échec scolaire » par l’ULiège
 - 5.2. « Traite des êtres humains et prostitution de mineurs. Reconnaître ces phénomènes qui mènent souvent à des troubles de l’apprentissage, à l’absentéisme et/ou au décrochage scolaire. Comment détecter, réagir, prendre en charge et accompagner ces publics vers des services spécialisés ? » par l’asbl SAMILIA
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

CA du jeudi 20 octobre 2022 (réunion en visioconférence)

12. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022
13. Convention Entr’Apprendre 2022-2023
14. Proposition de modification des critères d’analyse des intégrations d’événements
15. Intégrations d’événements
 - 15.1. « Rapports et discrimination de genre à l’école. Comprendre et agir » par l’AGES – UCLouvain
 - 15.2. « Soutenir l’approche orientante, donner du sens et prévenir le décrochage scolaire » par Story-Me
 - 15.3. « Soutenir l’approche orientante, donner du sens et prévenir le décrochage scolaire : outils et ressources proposés afin de faire découvrir les métiers » par Story-Me en collaboration avec la Cité des Métiers
 - 15.4. « Les langues, c’est classe(s) ! Le final ! » par la Haute Ecole Robert Schuman (Virton)
 - 15.5. « Journée d’étude : s’orienter vers le supérieur : regards croisés des étudiants et des enseignants sur le rôle de l’école » par l’UNamur et l’IRDENa
 - 15.6. « L’enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? Le Décret Paysage : Quels changements en 2022-2023 ? » par le Pôle académique de Bruxelles
 - 15.7. « La pédagogie entrepreneuriale » par Step2You

16. Calendrier des prochaines réunions
17. Divers
18. Marché public – DMA – IFPC – MaP-Fo-EP Fond Ord. 2022

CA du jeudi 24 novembre 2022 (réunion en présentiel)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022
2. Budget
 - 2.1. Projet de budget 2022 – Ajustement n°1 suite aux nouveaux paramètres économiques et au calcul adapté de la dotation complémentaire
 - 2.2. Demande de liquidation de la 2^e tranche
 - 2.3. Projet de budget initial 2023 selon une nouvelle structure budgétaire et faisant suite aux travaux budgétaires
3. Rapports du FSE – 2020
4. Rapport d'évaluation des formations 2021-2022 – proposition de structure
5. Projet de convention IFPC-ALC
6. Projet de convention IFPC – SGLL
7. Intégrations d'événements
 - 7.1. « *L'espace en classe* » par le Centre de Culture Scientifique de l'ULB (CCS), en collaboration avec l'Experimentarium de physique de l'ULB et la Scientothèque ASBL
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
10. Marché public FID : CSC – 2022 – IFPC – MP FID – PNDAPP

CA du jeudi 22 décembre 2022 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 24 novembre 2022
2. Proposition de modification du ROI Plaintes
3. Intégrations d'événements
 - 3.1. « Répondre à un questionnaire pour manifester sa compréhension d'un texte/document et justifier ses réponses dans différentes disciplines : comment accompagner les élèves dans le développement de ces compétences transversales ? » par l'UCLouvain, service de didactique du Français
 - 3.2. « Quel usage de la grammaire en cours de français aujourd'hui ? » par l'ULiège Linguistique de français
 - 3.3. « Imaginer l'institution éducative qui succèdera à l'école. » par le GIRSEF UCLouvain
 - 3.4. « Groupes d'étude organisés dans le cadre du processus participatif du Pacte pour un Enseignement d'excellence » par la Haute école Galilée
4. Calendrier des prochaines réunions
5. Divers

Annexe 3 : Membres du personnel de l'IFPC

Direction	
	Christophe Mélon, Administrateur général f.f.
Service administratif	Pascale Beernaert - niveau 3 – 4/5e temps (mise à disposition par le Ministère)
	Romain Delfosse - niveau 3 - temps plein
	Nathalie Delporte - niveau 2+ - temps plein (agent statutarisé)
	Sophie Filée - niveau 2+ - temps plein (agent statutarisé)
	Sébastien Gilles - niveau 2+ - temps plein (agent statutarisé)
	Cédric Godfrin – niveau 1 – temps plein (coordonnateur du service)
	Nathalie Lefrant - niveau 2+ - temps plein
	Pauline Mahieux – niveau 2 – temps plein (CDD)
	Carine Martin - niveau 2 - temps plein
	Serge Massin - niveau 2+ - temps plein (agent statutarisé)
	David Mathurin - niveau 2+ - temps plein (mise à disposition par l'ETNIC)
	Emilie Mernier – niveau 2+ - temps plein
	Michaël Pierard - niveau 2+ - temps plein (mise à disposition par l'ETNIC)
	Marie-Luce Preys - niveau 2+ - temps plein
	Marie Résimont - niveau 2+ - temps plein
Céline Vandebussche - niveau 2+ - temps plein (agent statutarisé)	
Service pédagogique	Valérie Baffrey - niveau 1 - temps plein (contrat suspendu pour mission au Ministère)
	Francesco Dell'Aquila - niveau 1 - temps plein (coordonnateur du service)
	Eric Degallaix – niveau 1 – temps plein
	Isabelle D'Hondt - niveau 1 – temps plein
	Alexandra Schmidt – niveau 1 – temps plein
	Fabienne Dorbolo – niveau 1 – temps plein

Service pédagogique	Renaud Mainferme – Niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFPC)
	Gihane Sadek – Niveau 1 – temps plein
	Luc Stavaux – Niveau 1 – temps plein
	Bernadette Stevens – Niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFPC)
Service Affaires transversales	Mary-Anne Gohy - niveau 2+ - temps plein
	Olivier Lambrecht - niveau 1 - temps plein
	Jessica Re – niveau 1 – temps plein (agent statutarisé)
Formateurs internes formations en cours de carrière	Cécile Botton - temps plein
	Fabienne Dorbolo - temps plein
	Laura Fontaine – temps plein
	Thomas Kountourgiannos – mi-temps
	Frédéric Michiels – temps plein
	Joëlle De Muer - temps plein
	Florence Gauthier - temps plein
	Pierre Hardy - temps plein
	Cédric Ledent - temps plein
	Jean-Paul Lejeune - temps plein
	Marie-Christine Marion - temps plein
	Joëlle Nix - temps plein
	Axel Pilaet – temps plein
	Jean-Claude Theunissen – temps plein
	Patricia Vega Fernandez – mi-temps
Formateurs internes tronc commun	Mireille Agnessen – temps plein
	Didier Bastin – temps plein
	Philippe Bodart – temps plein
	Anne Broctcooren – temps plein
	Carine Bruwier – temps plein
	Dominique Colantonio – temps plein
	Nancy De Witte – temps plein

Formateurs internes tronc commun	Bertrand Dubois – temps plein
	Céline Fiorido – temps plein
	Régine Leunen – temps plein
	Marie-Noëlle Meersseman – temps plein
	Nathalie Plancke – temps plein
	Ingrid Solbreux – temps plein
	Ophélie Tasson – temps plein
	Leslie Tremblez – temps plein

Annexe 4 : Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou des rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et de l'Administrateur général pour l'année 2022

Le montant total brut des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 13 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2022 s'élève à 21.598,84 €. Le détail de ces informations se trouve dans le tableau de la page suivante.

Note : Le Conseil d'administration a été amené à prendre position sur des points à l'ordre du jour à 13 reprises dont 3 sous forme électronique. Lors d'une procédure électronique, aucun jeton de présence n'est octroyé.

Le montant total brut de la rémunération de l'Administrateur général f.f. s'élève à 158.930,31 € (montant brut de 123.011,62 € + charges patronales de 35.918,69 €).

Le montant total brut des indemnités versées au Commissaire du Gouvernement à temps partiel est de 8.147,08 €.

Le montant total brut des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes est de 8.421,60 €.

NOM	CA1 27/01/22 (en visio)	CA2 consultation électronique 11/02/22	CA3 24/02/22 (en visio)	CA4 24/03/22 (en visio)	CA5 électronique 15/04/22	CA6 25/05/22 reporté au 09/06/22 (en visio)	CA7 23/06/22 (hybride)
BETTENS Michel (effectif)							
BIEMAR Sandrine (effectif)	221,98		226,43	226,43		235,57	
DAUBIE Eric (effectif)	221,98			226,43		235,57	
DE KUYSSCHE Sophie (suppléant MOURAUX Christophe)				226,43		235,57	235,57
DEBUSSCHERE Stéphanie (suppléant BARZIN Philippe)	221,98		226,43	226,43		235,57	235,57
DEMEUSE Marc (suppléant BIEMAR Sandrine)							235,57
DOLHEN Philippe (effectif)			226,43	226,43		235,57	235,57
FERON Odette (suppléant TOUZRI Abdelfattah)						235,57	
GENOT Christine (effectif)	221,98		226,43	226,43			
GIACOMELLI Anne (effectif)							235,57
LENAERTS Patrick (suppléant DAUBIE Eric)							235,57
MOURAUX Christophe (effectif)	221,98		226,43				
SCHETGEN Sébastien (effectif)	221,98		226,43	226,43			
THONON Joseph (effectif)			226,43	226,43		235,57	235,57
TOUSSAINT Xavier (suppléant DOLHEN Philippe)	221,98						
VANDEUREN Raymond (suppléant BETTENS Michel)	221,98		226,43	226,43		235,57	235,57

NOM	CA8 25/08/22 (hybride) reporté au 30/08/22 (en visio)	CA9 consultation électronique 05/09/22	CA10 22/09/22 (en visio)	CA11 20/10/22 (en visio)	CA12 24/11/22 (en présentiel)	CA13 22/12/22	Total Jetons
BETTENS Michel (effectif)					240,28		240,28 €
BIEMAR Sandrine (effectif)			240,28	240,28	240,28	245,09	1.876,34 €
DAUBIE Eric (effectif)			240,28		240,28		1.164,54 €
DE KUYSSCHE Sophie (suppléant MOURAUX Christophe)	235,57					245,09	1.178,23 €
DEBUSSCHERE Stéphanie (suppléant BARZIN Philippe)			240,28	240,28	240,28	245,09	2.111,91 €
DEMEUSE Marc (suppléant BIEMAR Sandrine)	235,57						471,14 €
DOLHEN Philippe (effectif)				240,28	240,28	245,09	1.649,65 €
FERON Odette (suppléant TOUZRI Abdelfattah)	235,57			240,28	240,28	245,09	1.196,79 €
GENOT Christine (effectif)			240,28	240,28	240,28		1.395,68 €
GIACOMELLI Anne (effectif)	235,57		240,28	240,28		245,09	1.196,79 €
LENAERTS Patrick (suppléant DAUBIE Eric)	235,57					245,09	716,23 €
MOURAUX Christophe (effectif)			240,28	240,28			928,97 €
SCHETGEN Sébastien (effectif)	235,57		240,28		240,28	245,09	1.636,06 €
THONON Joseph (effectif)	235,57		240,28	240,28	240,28	245,09	2.125,50 €
TOUSSAINT Xavier (suppléant DOLHEN Philippe)	235,57						457,55 €
VANDEUREN Raymond (suppléant BETTENS Michel)	235,57		240,28	240,28		245,09	2.107,20 €
							21.598,84 €

Annexe 5 : Données synthétiques relatives aux marchés publics 2022

Marchés publics en cours d'exécution en 2022

	Date d'attribution	Références	Objet	Lots	Procédure	Montant	Durée	Adjudicataire(s)
Formation des directeurs initiale	25-03-17	IFPC - Formation initiale des directeurs volet interréseaux	Organisation de la formation FID	/	Procédure négociée sans publicité	315.928,63 €	1 an renouvelable 3 fois	multiples
Extension alarme	01-03-18	Alarme 2018	Placement et entretien du système d'alarme	/	Marché de faible montant	2.891,89 €	4 ans	DMS
Nettoyage	11-12-18	MaP Nettoyage 2019-2021	Marché de services de nettoyage	/	Procédure négociée sans publication préalable	15.600 €	2 ans, renouvelable	GOM SA
Poubelles hygiéniques et tapis	13-06-19	MaP-2019-Poubelles et tapis	Fourniture de containers d'hygiène féminine et de tapis pour l'ensemble des bâtiments de l'IFPC et remplacement régulier de ceux-ci	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	7.500,00 €	4 ans	ANECA CLEAN TAPIS -
Logiciel de	23-09-	Logiciel permettant	Abonnement à un	/	Marché de		1 an	GENIAL.LY

présentation dynamique	19	la création de présentation dynamique	logiciel de présentation dynamique		faible montant conclu sur simple facture acceptée	239,60 €	reconductible 3 fois	
Audit Inspection	10-10-19	2019 -Formation à l'audit en milieu scolaire pour les inspecteurs	Formation à l'audit en milieu scolaire à destination du service général de l'inspection	/	Procédure négociée sans publication préalable	62.094,00 €	3 ans	HELMO
Papeterie	05-02-20	MaP Papeterie à en-tête 2020-2023	Marché de fourniture de papeterie à en-tête	3	Faible montant	4.182,23 €	36 mois	db Group
Conteneurs papier carton	28-02-20	MaP Conteneur papier 2020-2023	Mise à disposition d'un conteneur papier/carton et vidange à intervalle régulier de celui-ci	-	MP de faible montant	400,00 €	36 mois	SUEZ
Entretien des chaudières	28-02-20	MP - Chaudières et cheminées	entretien des 6 chaudières de l'IFPC	-	MP de faible montant	1.355,66 €	36 mois	CHAUFFAGE LAURENT
Catering	25-06-20	Marché public de services de restauration - 2020-2024	Marché de services de restauration	6	Procédure négociée sans publication préalable	45.000,00 €	48 mois	Lot 1 : DUCHATEAU Lot 2 : GREGOIRE Lots 3, 4 et 6 : GERALDINE Lot 5 : DELI UCCLÉ
Commissaires aux comptes	01-07-20	MaP - Réviseurs - 2020-2023	Marché de services portant sur la désignation d'un Commissaire aux	-	Faible montant	25.264,80 €	36 mois	Coyette

			comptes parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise					
Diffusion vidéo	17-12-20	MaP vidéo Diffusion	Site de diffusion de vidéos intégrables dans Moodle pour les formations à distance	-	Faible montant	1.000,00 €	48 mois	VIMEO
MP Services juridiques	03-02-21	MP Services juridiques 2021-2025	Marché de services juridiques visant à désigner un avocat	/	Procédure négociée sans publication préalable	40.000,00 €	48 mois	BV AVOCATS
MP FCC	24-06-21	IFPC-MaP-Fo en cC 2021-2022	Formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents des C.PMS pour l'année scolaire 2021-2022	72	Procédure concurrentielle avec négociation	1.492.829,00 €	1 an	Multiples
MP Macro EP	28-10-21	IFPC-MaP-Fo – Macro EP 2021-2022	Marché de service de formation macro education physique	5	Procédure négociée sans publication préalable	128.959,60 €	1 an	FRSEL
MP ModuleDI/B501	26-11-21	IFPC-MaP-Fo MDI/B501	Marché de services de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement	11	Procédure négociée sans publication préalable	720.000,00 €	2 ans, reconductible	HE GALILEE; HEFF; HELHA; HELMO; HEPL; ULIEGE;

			secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur					ULB; UMONS
FI des inspecteurs - 2022	23-12-21	IFPC-MaP FI Inspecteurs - 2022	Marché de services de formation initiale donnant accès aux fonctions d'inspecteur	4	Procédure négociée sans publication préalable	250.000,00 €	Premier semestre 2022	Lot 2 : ULB

Marchés publics attribués en 2022

	Date d'attribution	Références	Objet	Lots	Procédure	Montant	Durée	Adjudicataire(s)
Team building - Repas d'équipe	23 - 02 - 22	TB - Repas d'équipe	Services de restauration	/	Faible montant	3.420 EUR TVAC	Ponctuel	Le Grill des Tanneurs
Team building - Activité	23 - 02 - 22	IFPC - TB Acti - Faible montant	Services - Organisation d'une activité de team building pour les membres de l'IFPC	/	Faible montant	900 EUR TVAC	Ponctuel	Namur aux trésors
SGI - FCC - Communication orale et écrite	07 - 03 - 22	Fo en cC Inspecteurs - Communication orale et écrite	Services - Formation en cours de carrière à destination des membres du	/	Faible montant	2.100 EUR HTVA	Deuxième semestre de l'année scolaire	Université de Liège

			Service général de l'Inspection				2021-2022	
SGI – FCC – Excel et Word	23 – 03 – 22	2022 – FCC SGI – Word et Excel	Services – Formation en cours de carrière à destination des membres du Service général de l'Inspection	3	Faible montant	13.200 EUR HTVA	Du 29 juin au 1 ^{er} septembre 2022	Technofutur TIC
SGI – Formation initiale des inspecteurs	31 – 03 – 22	IFPC – MaP FI Inspecteurs – 2022/relance lot 4	Services – Formation initiale à destination des membres du Service général de l'Inspection	/	PNSPP	6.270,25 EUR TVAC	Le 18 juin 2022	Université de Liège
SGI – Formation Inspecteurs coordonnateurs	02 – 05 – 22	2022 – Formation Inspecteurs coordonnateurs pour le Service général de l'Inspection – PNSPP	Services – Formation professionnelle à destination des Inspecteurs coordonnateurs	/	PNSPP	31.000 EUR HTVA	Du 14 au 25 novembre 2022	Non-attribué
Identité graphique	10 – 06 – 22	IFPC – MaP Graphisme – Identité visuelle	Services - Création d'une nouvelle identité graphique pour l'IFPC	/	Faible montant	4.840 EUR TVAC	Ponctuel	Studio 2 millimètres
FPC - Numérique	16 – 06 – 22	IFPC – MaP FPC Num – 2023-2023 - PNSPP	Services - Formation professionnelle continue des membres du personnel de l'enseignement et des agents des CPMS pour l'année scolaire 2021-2022 – Numérique	11	Procédure négociée sans publication préalable	547.604,97 EUR TVAC	1 an	Multiples

FPC – Hors numérique	17 – 06 – 22	IFPC – MaP FPC -	Services - Formation professionnelle continue des membres du personnel de l'enseignement et des agents des CPMS pour l'année scolaire 2021-2022 – Hors Numérique	41	Procédure négociée directe avec publication préalable	345.000 EUR TVAC	1 an	Multiples
Logiciel de graphisme	27 – 07 – 22	IFPC – Logiciel graphisme – 2022	Acquisition d'un logiciel d'édition graphique vectoriel	/	Faible montant	619 EUR TVAC	Ponctuel	Affinity Designer
Goodies IFPC – 2022	08 – 08 – 22	IFPC – Goodies IFPC – 2022	Fournitures – Commande de surligneurs personnalisés avec le logo IFPC	/	Faible montant	550,55 EUR TVAC	Ponctuel	IGOPROMO
Farde à rabats	06 – 09 – 22	IFPC – Farde à rabats – 2022	Fournitures – Commande de fardes à rabats personnalisées avec le logo de l'IFPC	/	Faible montant	806,91 EUR TVAC	Ponctuel	Nuance 4
DCO et DZ	16 – 09 – 22	2022 – Formation en cours de carrière des DCO et DZ – PNSPP	Services – Formation en cours de carrière des DCO et DZ	5	PNSPP	25.000 EUR HTVA	Du mois d'octobre 2022 au mois de février 2023	Université Libre de Bruxelles ; Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle
SGI – Formation Inspecteurs coordonnateurs –	16 – 09 – 22	2022 – Formation Inspecteurs coordonnateurs	Services – Formation professionnelle à	/	PNSPP	31.912 EUR HTVA	Du 14 au 25 novembre	Université de Mons

Relance		pour le Service général de l'Inspection – PNSPP - Relance	destination des Inspecteurs coordonnateurs				2022	
SGI – FCC – Colloque interuniversitaire	16 – 09 – 22	2022 – FCC SGI – Colloque interuniversitaire	Services – Formation en cours de carrière à destination des membres du Service général de l'Inspection	6	Faible montant	8.171,50 EUR HTVA	24 et 25 octobre	Université de Mons ; Université de Namur
Impression des référentiels	10 – 10 – 22	IFPC – Impression Référentiels Tronc commun 2022	Services – Impression des référentiels pour les formateurs internes de l'IFPC	/	Faible montant	4.505 EUR TVAC	Ponctuel	Imprimerie PIRSON sprl
SGI – FCC – Colloque interuniversitaire 2	14 – 10 – 22	2022 – FCC SGI – Colloque interuniversitaire (2)	Services – Formation en cours de carrière à destination des membres du Service général de l'Inspection	2	Faible montant	7.529 EUR TVAC	24 et 25 octobre	M. Bertrand Petit
DCO et DZ relance	14 – 10 – 22	2022 – Formation en cours de carrière des DCO et DZ – PNSPP/Relance	Services – Formation en cours de carrière des DCO et DZ	3	PNSPP	25.000 EUR TVAC	Du mois d'octobre 2022 au mois de février 2023	Nathalie Bourgeois ; Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle ; HEC Liège
Macro EP	20 – 10 – 22	IFPC – Map – FO – EP Fond. Ord. 2022	Services – Formation macro éducation	5	Procédure négociée sans publication	128.959,60 EUR HTVA	1 an	FRSEL

					préalable			
Gourdes IFPC	20 – 12– 22	IFPC – MP Gourdes – 2022	Fournitures – Commande de gourdes personnalisées avec le logo de l’IFPC	/	Faible montant	801,63 EUR TVAC	Ponctuel	IGOPROMO
Formation des formateurs internes		Fo FI – Formation d’adultes – 2022	Marché de formation professionnelle à destination des formateurs internes à l’IFPC	/	Faible montant	5.175,00 EUR HTVA	Ponctuel	Sephora BOUCENA

Annexe 6 : Lien de téléchargement des rapports d'évaluation

Rapport d'évaluation de la formation en cours de carrière 2021-2022

https://ifpc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/rapport_21-22.pdf